

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 13 avril 2016

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2015;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 15 mars 2016,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé;
- b) un état du résultat global consolidé;
- c) un bilan consolidé;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés;
- f) des notes détaillant les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable ainsi qu'un résumé des principes et méthodes comptables.

² Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers consolidés au 31 décembre 2015 » des SIG, qui ont été arrêtés par le conseil d'administration des SIG le 15 mars 2016; et
- le « rapport de l'organe de révision du 15 mars 2016 ».

Les états financiers reflètent, en application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) auxquelles les SIG sont soumis en vertu de l'article 4 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 (REEF; D 1 05.15), la situation consolidée :

- de l'établissement public autonome lui-même;
- de ses filiales : Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, Cadiom SA, Services industriels de Genève (France), ennova SA, TourNEvent SA, Parc Eolien de la Grandsonnaz SA, Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA, Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, Parc Eolien de la Montagne de Romont SA, Parc Eolien du Mont de Boveresse SA, Windpark Schwängimatt SA, Parc Eolien de St-Brais SA, Parc Eolien de Delémont SA;
- de ses participations intégrées proportionnellement : PôleBio Energies SA, Gries Wind SA; et
- de ses participations mises en équivalence : EOS Holding (EOSH), Gaznat SA, CGC Holding SA, Cadziplo SA, Securelec Vaud SA, Swisspower Energy SA, Verrivent SA, Parco eolico del San Gottardo SA, EssairVent SA, BavoisEole SA, Windpark Burg SA, et Swiss Fibre Net SA.

Les SIG possèdent également des participations financières dans EnergieDienst Holding AG et Swisspower Renewables AG.

1. Chiffres-clés des états financiers consolidés 2015

Pour l'exercice 2015, les états financiers consolidés des SIG présentent les données financières suivantes :

- Le total du bilan au 31 décembre 2015 est de 4 108 millions de francs, en augmentation de 53 millions de francs par rapport à 2014 avec 4 055 millions de francs.
- L'actif se compose de 3 644 millions de francs d'actifs immobilisés dont 3 062 millions de francs d'immobilisations corporelles (+ 15 millions de francs par rapport à 2014, les investissements ayant été presque intégralement compensés par les amortissements), et de 464 millions de francs d'actifs courants, composés notamment de 178 millions de créances résultant de livraisons et de prestations ainsi que de 192 millions de francs de liquidités. A noter également la baisse du poste « actifs financiers et comptes de régularisation », liée principalement au remboursement par anticipation, par le CERN, de sa dette vis-à-vis des SIG.
- Les capitaux propres du groupe s'élèvent à 1 606 millions de francs alors que les passifs se montent à 2 502 millions de francs, dont 2 110 millions de francs d'engagements à long terme et 392 millions de francs sur le court terme.
- La variation nette des flux de trésorerie est positive de 160 millions de francs par rapport à la clôture de l'exercice 2014, en raison principalement de résultats d'exploitation en hausse, du remboursement par le CERN de sa dette de 33 millions de francs et de l'émission d'un emprunt obligataire en juin 2015.
- Le résultat d'exploitation ou EBITDA (i.e. résultat avant amortissements, dépréciations, charges financières, produits financiers et part au résultat des participations mises en équivalence) s'élève à 265 millions de francs. Après amortissements (164 millions de francs) et dépréciations (29 millions de francs correspondant aux corrections de valeurs sur les actifs non financiers), le résultat opérationnel ou EBIT s'élève à 72 millions de francs. Après prise en compte des charges financières (incluant 40 millions de francs de corrections de valeurs afférentes aux actifs financiers), des produits financiers et de la quote-part des participations mises en équivalence (- 53 millions de francs), le résultat net consolidé des SIG s'établit à - 40 millions de francs.
- Les redevances 2015 pour l'utilisation du domaine public s'élèvent à 40 millions de francs, dont 10 millions de francs dus au canton et 30 millions de francs dus aux communes.

2. Résultat de gestion

Il convient par ailleurs de mentionner le résultat de gestion 2015 des SIG, qui présente le résultat économique des activités des SIG hors filiales et s'élève à + 70 millions de francs. Ce résultat ne tient pas compte des éléments comptables liés au périmètre de consolidation ainsi que des éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement, et de nature non monétaire, tels que les corrections comptables pour dépréciations d'actifs et les engagements en matière de prévoyance professionnelle.

C'est ce résultat de gestion qui est présenté dans le cadre de l'approbation du budget des SIG par le Grand Conseil. Le détail du résultat de gestion 2015 est exposé dans le projet de loi relatif au rapport de gestion 2015 des SIG.

3. Faits marquants

Les éléments essentiels ayant eu une incidence sur les états financiers consolidés des SIG au 31 décembre 2015 sont détaillés ci-dessous afin d'en faciliter la lecture : emprunt obligataire, engagements de prévoyance, valorisation de la participation dans EOSH et corrections de valeurs de certains actifs. Des détails sont également fournis au sujet des redevances.

Emprunts

En juin 2015, les SIG ont lancé sur le marché suisse un emprunt obligataire d'un montant de 150 millions de francs et d'une durée de 10 ans. Cet emprunt, qui porte un coupon annuel de 1,25%, a été utilisé pour le refinancement de certaines dettes arrivant à maturité ainsi que pour le remboursement d'une partie de la dette de recapitalisation de la caisse de pension.

Les autres emprunts, d'un montant total de 486 millions de francs à fin 2015, ont pour contreparties des banques ou des investisseurs institutionnels.

Aux deux éléments précités doivent être ajoutés des intérêts courus non échus pour un montant d'environ 7 millions de francs, portant le total des emprunts obligataire et bancaires (ensemble qualifiés de « dette financière ») à 643 millions de francs.

L'engagement de recapitalisation de la CAP, contracté par les SIG, n'est pas considéré comme une dette financière au sens IFRS. Seule l'annuité remboursée chaque année par la CAP est présentée en diminution des engagements de retraite à la clôture; en 2015, les SIG ont versé la seconde des sept annuités fixes de 77 millions de francs à leur caisse de prévoyance.

Engagements de prévoyance

Selon la norme IAS 19 révisée, qui définit leur méthode de comptabilisation des engagements de retraite pour les entreprises dont les comptes sont établis conformément aux normes IFRS, les SIG ont l'obligation de reconnaître immédiatement et intégralement, dans leurs capitaux propres, les gains et pertes actuariels résultant de l'actualisation des engagements de retraite, afin de montrer l'intégralité de l'engagement de prévoyance net dans leurs comptes.

Au 31 décembre 2015, le total des engagements de prévoyance s'est élevé à 893 millions de francs (montant SIG hors filiales), en augmentation de 59 millions de francs par rapport à 2014. Cette hausse est principalement liée à la modification de certaines hypothèses actuarielles, en particulier la baisse du taux d'actualisation de 1,2% en 2014 à 0,8% en 2015, reflet de la baisse des taux d'intérêts.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil indépendant.

Participation dans EOS Holding (EOSH)

Les SIG sont propriétaires de 20% des actions d'EOSH, qui, elle-même, détient 31% d'Alpiq. La part au résultat des participations mises en équivalence a de nouveau dégradé le résultat net consolidé des SIG en raison de la quote-part de perte d'EOSH enregistrée dans les comptes des SIG au 31 décembre 2015 (- 55 millions de francs). EOSH a elle-même été impactée négativement par les résultats défavorables d'Alpiq.

Corrections de valeurs des actifs

Comme lors de chaque clôture, les SIG ont procédé à l'évaluation de leurs actifs au 31 décembre 2015 en utilisant la méthode de calcul des flux de trésorerie futurs actualisés (« discounted cash flows »). Cette méthode permet d'évaluer la valeur recouvrable des actifs pour lesquels il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable afin de déterminer si une correction de valeur (dépréciation) est nécessaire.

En termes d'actifs corporels, seul le réseau de fibre optique (« Fiber To The Home » ou FTTH) a nécessité un ajustement au 31 décembre 2015, en raison notamment d'une pression tarifaire accrue sur ce marché.

En outre, deux actifs financiers ont fait l'objet de corrections de valeurs lors de la clôture 2015 : il s'agit des participations dans EnergieDienst Holding (EDH) et dans Swisspower Renewables. Ces deux sociétés ont en effet souffert de la poursuite de la tendance baissière du prix du marché de gros de l'électricité ainsi que de la variation du taux de change de l'euro.

Actifs	Montant de dépréciation en millions de francs	Dépréciation 2015 (en % valeur totale de l'actif hors dépréciation)
FTTH	29	27%
EDH	37	13%
Swisspower Renewables	2	6%
Autres	1	-
Total	69	

Redevances et subventions

Les redevances et subventions versées par les SIG aux collectivités publiques ont atteint 106 millions de francs en 2015. Elles se décomposent comme suit :

<i>En millions de francs</i>	Canton	Ville de Genève	Autres communes	Confédération	Autres	Total
1) Redevances pour l'utilisation du domaine public	10	13	17			40
2) Fonds énergie des collectivités publiques	4					4
3) Redevances au canton en matière de droit d'eau	5					5
4) Redevances hydrauliques	7					7
5) Nouvelles énergies renouvelables				31		31
6) Redevances pour la gestion des eaux	10					10
7) Subventions et autres redevances				3	4	7
Redevances et subventions SIG	36	13	17	34	4	104
8) Redevances en matière de droit d'eau versées par des filiales	2					2
Redevances et subventions du groupe SIG	38	13	17	34	4	106

1) Le montant de la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public, due au canton, à la Ville de Genève ainsi qu'aux communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 (L 2 35, LSIG). La redevance représente 5% pour le canton et 15% pour les communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré.

2) Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4 LSIG. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergie.

3) Le canton perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05), et aux articles 22 et suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines, du 15 septembre 2010 (L 2 05.04).

4) Le canton perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, du 22 décembre 1916, et au règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau, du 12 février 1918. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ces redevances s'élèvent à 110 F par kW.

5) Conformément à l'article 15b de la loi fédérale sur l'énergie (RS 730.0), la société nationale du réseau de transport (Swissgrid) perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables. Ce prélèvement a notamment pour objet de favoriser la construction d'installations de production d'énergie électrique renouvelable en Suisse. Il inclut également la redevance liée à la revitalisation des cours d'eau exploités à des fins hydroélectriques.

6) Les SIG participent aux frais de l'Etat pour la planification et le suivi des travaux de l'ensemble des systèmes d'assainissement publics et privés conformément à l'article 86, alinéa 1, lettre f, de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05).

7) Ce point intègre l'actuelle gratuité du traitement des déchets pour les œuvres caritatives et les incitations financières dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

8) Redevances pour l'utilisation de l'eau comme force motrice versées par la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes consolidés.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : Etats financiers consolidés 2015 des SIG et rapport de l'organe de révision du 15 mars 2016



Etats financiers consolidés

Au 31 décembre 2015

Compte de résultat consolidé

pour l'exercice 2015

Etat du résultat global consolidé

pour l'exercice 2015

Bilan consolidé

au 31 décembre 2015

Tableau des flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice 2015

Etat des mouvements des capitaux propres consolidés

pour l'exercice 2015

Compte de résultat consolidé

pour l'exercice

	2015	2014	Note
Produits d'exploitation	1'103'827	1'083'856	3
Achats d'énergies	-320'559	-367'572	4
Charges de personnel	-284'721	-281'213	5
Autres charges d'exploitation	-127'382	-113'138	6
Redevances aux collectivités publiques	-106'046	-85'496	7
Charges d'exploitation	-838'708	-847'419	
Résultat d'exploitation - EBITDA	265'119	236'437	
Amortissements et dépréciations	-193'509	-200'244	8
Résultat opérationnel - EBIT	71'610	36'193	
Charges financières	-71'836	-83'637	9
Produits financiers	12'685	15'121	9
Part au résultat des participations mises en équivalence	-52'670	-128'426	12
Résultat net consolidé	-40'211	-160'749	
<i>Part des propriétaires de SIG</i>	<i>-40'611</i>	<i>-160'700</i>	
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>400</i>	<i>-49</i>	

EBITDA : Earnings Before Interest, Tax, Depreciations and Amortisations

(Résultat avant charges et produits financiers, part au résultat des participations mises en équivalence, amortissements et dépréciations)

EBIT : Earnings Before Interest and Tax

(Résultat avant charges et produits financiers ainsi que part au résultat des participations mises en équivalence)

Etat du résultat global consolidé

pour l'exercice

	2015	2014	Note
Résultat net consolidé	-40'211	-160'749	
Autres éléments du résultat global reclassés en résultat net	-9'419	-2'249	
Réévaluation de l'obligation nette liée aux:			
Engagements de retraite - SIG	-112'139	-176'775	25
Autres engagements - SIG	895	-1'414	25
Engagements de retraite - sociétés associées	65	-5'806	19
Autres éléments du résultat global non reclassés en résultat net	-111'179	-183'995	
Autres éléments du résultat global	-120'598	-186'244	
Résultat global de la période	-160'809	-346'993	
<i>Part des propriétaires de SIG</i>	<i>-161'317</i>	<i>-346'921</i>	
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>508</i>	<i>-72</i>	

Les notes ainsi que les principes comptables font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au

Actifs	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Note
Immobilisations corporelles	3'062'398	3'047'603	10
Immobilisations incorporelles	23'287	19'566	11
Participations mises en équivalence	330'297	414'546	12
Immobilisations financières	227'720	260'074	13
Total des actifs non courants	3'643'702	3'741'789	
Stocks et travaux en cours	25'791	26'988	14
Créances résultant de livraisons et prestations	177'714	160'563	15
Actifs financiers et comptes de régularisation	67'880	93'399	16
Liquidités et équivalents de liquidités	192'474	32'124	17
Total des actifs courants	463'859	313'074	
Total des actifs	4'107'561	4'054'863	
Capitaux propres et passifs	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Note
Capital de dotation	100'000	100'000	18
Réserves consolidées	2'073'006	2'261'246	19
Autres réserves consolidées	-546'478	-451'874	20
Résultat net consolidé de SIG	-40'611	-160'700	21
Total des capitaux propres - part du Groupe	1'585'917	1'748'672	
Participations ne donnant pas le contrôle	19'689	19'431	33
Total des capitaux propres du Groupe	1'605'606	1'768'103	
Part à long terme des produits différés et autres créditeurs	581'193	540'574	22
Part à long terme des emprunts	579'072	474'287	23
Provisions	29'090	31'686	24
Engagements de retraite et autres engagements	920'161	861'892	25
Total des passifs non courants	2'109'516	1'908'439	
Part à court terme des produits différés et autres créditeurs	61'946	51'593	22
Part à court terme des emprunts	64'187	88'159	23
Dettes résultant de livraisons et prestations	100'222	104'822	26
Passifs financiers et comptes de régularisation	166'084	133'747	27
Total des passifs courants	392'439	378'321	
Total des passifs	2'501'955	2'286'760	
Total des capitaux propres et des passifs	4'107'561	4'054'863	

Les notes ainsi que les principes comptables font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice

	2015	2014	Note
Activités d'exploitation			
Résultat net consolidé du Groupe	-40'211	-160'749	
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	18'868	35'561	12
Charges financières	16'346	15'817	9
Produits d'investissements	-7'485	-7'484	9
Résultat net sur cession	-4'000	-	3
Produits et charges non monétaires			
Part au résultat des participations mises en équivalence	52'670	128'426	12
Amortissements et dépréciations des immobilisations	193'509	200'244	8
Dépréciations des immobilisations financières	38'939	52'693	9
Dépréciations des entités mises en équivalence	1'377	4'048	9
Part des intérêts activés	-1'178	-853	9
Participations clients aux actifs	-19'732	-19'229	3
Mouvements des provisions	1'319	-18'341	
Engagements de retraite et autres engagements	24'257	7'695	
Utilisation créance EnbW et autres	6'049	-	13
Fonds de péréquation pluriannuel	26'020	-23'806	22
Variation de juste valeur des instruments financiers	6'125	5'777	9
Capacité d'autofinancement	a 312'872	219'799	
(Augmentation) / Diminution des actifs d'exploitation	-14'072	37'581	
Augmentation / (Diminution) des passifs d'exploitation	16'637	-39'363	
Variation de l'actif d'exploitation net	b 2'565	-1'782	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	c=a+b 315'437	218'017	
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-200'856	-204'117	10
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-13'346	-17'587	11
Augmentation de capital et financement des participations	-12'868	-19'716	12/13
Participations reçues des clients pour le financement des actifs	41'591	36'908	22
Remboursement créance CERN	32'638	-	16
Dividendes de participations non consolidées	7'485	7'484	9
Produit de cession	4'000	-	3
Remboursement de prêts à long terme	-	2'462	
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	d -141'356	-194'566	
Activités de financement			
Augmentation d'emprunts	161'102	38'650	23
Remboursement d'emprunts	-81'781	-129'400	23
Intérêts payés pendant l'année	-15'568	-9'570	
Recapitalisation caisse de pension	-77'233	-77'233	25
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-250	-	
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement	e -13'731	-177'553	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	f=c+d+e 160'350	-154'102	
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	h 32'124	186'225	17
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	h+f 192'474	32'124	17

Les notes ainsi que les principes comptables font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat des mouvements des capitaux propres consolidés

pour l'exercice

	Capital de dotation	Réserves consolidées	Autres réserves consolidées	Total part des propriétaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2014	100'000	2'269'081	-273'488	2'095'593	19'503	2'115'096
Résultat net consolidé		-160'700		-160'700	-49	-160'749
Autres éléments du résultat global reclassés en résultat net		-2'029	-197	-2'226	-23	-2'249
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		311	-397	-86	-23	-109
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			200	200		200
Ecart de conversion - sociétés associées		-2'340		-2'340		-2'340
Autres éléments du résultat global non reclassés en résultat net		-5'806	-178'189	-183'995	-	-183'995
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - SIG			-176'775	-176'775		-176'775
Réévaluation de l'obligation liée aux autres engagements - SIG			-1'414	-1'414		-1'414
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - associées		-5'806		-5'806		-5'806
Capitaux propres au 31.12.2014	100'000	2'100'546	-451'874	1'748'672	19'431	1'768'103
Capitaux propres au 01.01.2015	100'000	2'100'546	-451'874	1'748'672	19'431	1'768'103
Résultat net consolidé		-40'611		-40'611	400	-40'211
Reclassification à l'ouverture		-14'400	14'400	-		-
Autres éléments du résultat global reclassés en résultat net		-11'767	2'240	-9'527	108	-9'419
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		1'120	2'240	3'360	108	3'468
Ecart de conversion - sociétés associées		-12'887		-12'887		-12'887
Autres éléments du résultat global non reclassés en résultat net		65	-111'244	-111'179	-	-111'179
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - SIG			-112'139	-112'139		-112'139
Réévaluation de l'obligation liée aux autres engagements - SIG			895	895		895
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - associées		65		65		65
Perte de contrôle		-1'438		-1'438		-1'438
Dividende versé				-	-250	-250
Capitaux propres au 31.12.2015	100'000	2'032'395	-546'478	1'585'917	19'689	1'605'606
	Note	18		20		34

Les notes ainsi que les principes comptables font partie intégrante des états financiers consolidés.

2

Notes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2015

SIG est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'Etat. Elle répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 découlant de l'article 168 de la constitution genevoise (LSIG).

Les états financiers au 31 décembre 2015 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les a arrêtés en date du 15 mars 2016.

Le détail des principes et méthodes comptables figure en partie 3 de ces états financiers. Dans les notes, toutes les valeurs sont en milliers de francs suisses (KCHF), sauf indication contraire.

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe SIG sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB. Ces normes comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards) ainsi que les interprétations émises par le SIC (Standard Interpretation Committee) désormais remplacé par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

Les principaux amendements et les nouvelles normes, applicables au 1er janvier 2015, sont les suivants :

- IAS 19 « Avantages du personnel », amendement de la norme.
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012.
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles des IFRS, cycle 2011-2013.

Aucun de ces nouveaux textes n'a eu d'effets significatifs sur les comptes consolidés 2015 du Groupe.

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les principales normes, nouvelles ou amendées, ainsi que les interprétations publiées, qui n'étaient pas encore entrées en vigueur pour cet exercice étaient les suivantes :

- IAS 1 « Présentation des états financiers », amendement de la norme.
- IFRS 9 « Instruments financiers », révision de la norme.

- IFRS 15 « Produits des contrats avec les clients », nouvelle norme.
- IFRS 16 « Contrats de location », nouvelle norme.
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles des IFRS, cycle 2012-2014.

La Direction générale a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces nouveaux textes. Leur impact potentiel est en cours d'évaluation.

1 Éléments critiques d'estimations

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles. Les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations concernent les postes suivants :

Immobilisations corporelles

Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles est déterminée par l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés ("discounted cash flows") que SIG s'attend à obtenir de ces actifs. L'évaluation de ces flux se base essentiellement sur le business plan des actifs concernés.

La Direction générale considère que la valeur comptable des immobilisations corporelles enregistrées dans les états financiers est représentative de leur valeur d'utilité (note 10).

Valorisation des filiales, des sociétés associées, des coentreprises et des titres non consolidés

Pour chacune des participations consolidées ou non consolidées, un test de dépréciation est effectué annuellement ou chaque fois que des indices de pertes de valeur sont détectés (notes 12 et 13).

SIG détient en particulier une participation de 20.39 % dans EOS Holding qui elle-même détient 31.44 % des actions d'Alpiq (note 12).

SIG détient également une participation de 15.05 % dans EnergieDienst Holding (EDH).

La valeur de ces participations est sensible au prix de l'électricité sur le marché, au taux de change de l'euro et aux variations de la consommation.

Sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2015, la valeur de la participation de SIG dans EDH s'élève à KCHF 120'940. Comme les années précédentes, SIG estime que cette valeur boursière n'est pas représentative de la valeur de la société en raison notamment du faible niveau de flottant (note 13).

Instruments financiers

Pour évaluer les instruments financiers non cotés sur un marché, SIG utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur les comptes. Un test de dépréciation est effectué annuellement ou à chaque fois que des indices de pertes de valeur sont détectés.

Consommation à facturer

La valeur des quantités d'énergie livrées non relevées et non facturées est déterminée à la date de clôture à partir des statistiques de consommation et des estimations de prix de vente. La détermination de cette valeur est sensible aux hypothèses retenues pour évaluer la quote-part du chiffre d'affaires non facturée à la clôture des comptes (note 15).

Engagements de retraite

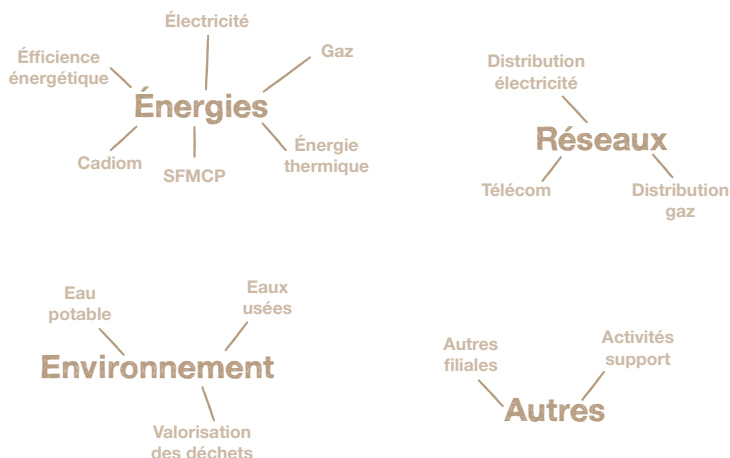
La détermination des engagements de retraite repose sur des évaluations actuelles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires (note 25).

2 Informations sectorielles

Le Groupe SIG ayant ses principales activités en Suisse, il a été décidé de ne pas tenir compte de secteurs géographiques.

La détermination des segments opérationnels est fondée sur les secteurs qui font l'objet d'un suivi au niveau de la Direction générale du Groupe SIG. Les secteurs suivis sont les suivants:

- Energies.
- Réseaux.
- Environnement.
- Autres.



Ces secteurs sont gérés distinctement, par un ou plusieurs membres de la Direction générale, et toute transaction entre eux se fait soit à un prix proche du marché soit au tarif réglementé. Les activités composant chacun des secteurs sont décrites ci-après. SIG n'a pas de client dépassant à lui seul le seuil de 10% du chiffre d'affaires total.

Secteur - Energies

Electricité

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique, dont elle produit une partie.

La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel ils souhaitent s'approvisionner. Ainsi, cette activité comprend des clients captifs (< 100 MWh/an) et des clients éligibles (> 100 MWh/an).

	<p>Les actifs immobilisés de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les barrages au fil de l'eau de Verbois, du Seujet et de sa filiale la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), qui assurent la production de l'énergie hydraulique. • Les installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur du traitement des déchets en énergie thermique et électrique. • Les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'énergie solaire. <p>L'approvisionnement en l'électricité est assuré pour 28% par de la production SIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24% auprès des centrales hydrauliques (Verbois, Seujet, SFMCP). • 3% par la valorisation des déchets traités (usine des Cheneviers). • 1% auprès d'autres types d'installations, notamment photovoltaïques. <p>Le solde de 72% est couvert par des achats hors canton, principalement auprès du groupe EOS, dont SIG est actionnaire, et auprès d'autres sociétés tierces. La livraison aux clients est assurée par le réseau de distribution SIG sur le canton de Genève.</p>
Gaz	<p>SIG fournit du gaz naturel à la population et l'économie du canton de Genève.</p> <p>Le gaz naturel, énergie performante et responsable environnementalement, répond aux besoins de fourniture de chaleur, d'énergie de processus et de carburant des clients genevois.</p>
Energie thermique	<p>SIG fournit la région genevoise en énergie thermique (chaleur et froid) en privilégiant les ressources renouvelables locales.</p> <p>Produite dans plusieurs centrales thermiques, la chaleur est distribuée via un réseau de chauffage à distance (CAD) jusqu'aux immeubles, afin de couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. Les bâtiments à haute performance énergétique sont quant à eux chauffés à l'aide de pompes à chaleur.</p> <p>Le système de froid à distance (FAD) repose sur un réseau qui utilise et diffuse l'eau du lac, des cours d'eau ou l'énergie du sol pour rafraîchir en été les bâtiments, directement par le biais d'un échangeur thermique.</p>
Efficience énergétique	<p>SIG fournit principalement des prestations de services rémunérées dans les domaines de la construction et des installations.</p> <p>Ces prestations sont liées aux domaines d'activités de base de SIG, à savoir l'eau, le gaz, l'électricité et la gestion des déchets. Elles ont pour finalité de soutenir les clients dans leurs démarches d'optimisation énergétique et environnementale ainsi que de développer la solidité et l'étendue des relations de SIG avec ses clients.</p>

Secteur - Réseaux

Distribution d'électricité	<p>SIG assure le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.</p> <p>Les actifs immobilisés du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Le réseau d'acheminement de l'électricité est à la fois souterrain et aérien. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension.</p>
Distribution de gaz	<p>SIG distribue le gaz naturel sur l'ensemble du canton de Genève.</p> <p>Les actifs immobilisés du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. L'acheminement du gaz naturel est réalisé depuis les réseaux européens par l'entreprise romande de transport Gaznat, dont SIG est actionnaire, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.</p>

Télécom	<p>SIG construit et exploite un réseau de fibre optique.</p> <p>L'activité Télécom a pour but de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit et de concevoir des sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux.</p> <p>Le réseau est commercialisé, soit par la vente directe de SIG aux entreprises, soit au travers de fournisseurs de services de télécommunication pour les marchés entreprises et résidentiels.</p>
----------------	---

Secteur - Environnement

Eau potable	<p>SIG approvisionne en eau potable la population et l'économie du canton de Genève.</p> <p>Les actifs immobilisés du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau provient du lac pour environ 80% et de la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée afin d'en assurer la qualité avant de l'acheminer chez les clients.</p>
Eaux usées	<p>SIG garantit l'évacuation, le transport et le traitement des eaux usées de tout le canton et de la région transfrontalière.</p> <p>Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).</p> <p>Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ainsi que dans l'Arve.</p>
Valorisation des déchets	<p>SIG assure le traitement et la valorisation des déchets du canton de Genève.</p> <p>Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).</p> <p>Les installations et les bâtiments de traitement des déchets appartiennent à SIG. Les déchets sont acheminés à l'usine des Cheneviers et au site de Châtillon par voie fluviale ou par la route. Ils consistent en des déchets ordinaires, des déchets industriels assimilables aux déchets ordinaires, des déchets spéciaux et des déchets verts.</p>

Secteur - Autres

Activités support	<p>Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ainsi que toutes les activités administratives et de support.</p>
Autres filiales	<p>Exceptées Cadiom et SFMCP comprises dans le secteur Energies, toutes les autres filiales du Groupe SIG sont regroupées dans le secteur Autres.</p>

Le suivi des secteurs porte principalement sur :

- Les immobilisations corporelles, en raison de l'importance des outils de production dans l'accomplissement des missions données à SIG.
- Le résultat opérationnel (EBIT), pour le suivi de la performance de chacun des secteurs.

L'information sectorielle a été établie sur la base des comptes consolidés IFRS.

Information sectorielle - Valeurs des immobilisations corporelles

2014	Energies	Environnem.	Réseaux	Autres	Total
Terrains et bâtiments	194'738	637'445	228'495	290'924	1'351'602
Installations de production et distribution	682'758	1'179'969	1'851'777	40'845	3'755'349
Autres immobilisations corporelles	7'102	26'184	103'246	87'742	224'274
En construction	79'382	51'653	137'317	29'438	297'790
Valeur brute au 31 décembre	963'980	1'895'251	2'320'835	448'949	5'629'015

Terrains et bâtiments	-81'229	-334'325	-80'983	-107'132	-603'669
Installations de production et distribution	-236'001	-613'679	-880'681	-26'596	-1'756'957
Autres immobilisations corporelles	-6'385	-19'297	-79'726	-69'272	-174'680
En construction	-11'000		-35'106		-46'106
Amortissements cumulés au 31 décembre	-334'615	-967'301	-1'076'496	-203'000	-2'581'412

Terrains et bâtiments	113'509	303'119	147'512	183'793	747'933
Installations de production et distribution	446'757	566'290	971'096	14'249	1'998'392
Autres immobilisations corporelles	717	6'888	23'520	18'469	49'594
En construction	68'382	51'653	102'211	29'438	251'684
Valeur nette comptable au 31 décembre	629'365	927'950	1'244'339	245'949	3'047'603

2015	Energies	Environnem.	Réseaux	Autres	Total
Terrains et bâtiments	199'057	648'620	228'330	309'701	1'385'708
Installations de production et distribution	726'578	1'224'154	1'912'661	42'865	3'906'258
Autres immobilisations corporelles	7'402	25'856	105'517	90'530	229'305
En construction	82'855	29'984	144'066	10'638	267'543
Valeur brute au 31 décembre	1'015'892	1'928'614	2'390'574	453'734	5'788'814

Terrains et bâtiments	-84'351	-346'560	-83'445	-115'766	-630'122
Installations de production et distribution	-273'985	-639'331	-941'460	-28'631	-1'883'407
Autres immobilisations corporelles	-6'683	-19'482	-82'605	-74'937	-183'707
En construction			-29'180		-29'180
Amortissements cumulés au 31 décembre	-365'019	-1'005'373	-1'136'690	-219'334	-2'726'416

Terrains et bâtiments	114'706	302'060	144'885	193'935	755'586
Installations de production et distribution	452'593	584'823	971'201	14'234	2'022'851
Autres immobilisations corporelles	719	6'374	22'912	15'593	45'598
En construction	82'855	29'984	114'886	10'638	238'363
Valeur nette comptable au 31 décembre	650'873	923'241	1'253'884	234'400	3'062'398

Information sectorielle - Résultat opérationnel

2014	Energies	Environnem.	Réseaux	Autres	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires tiers	498'641	238'751	298'216	16'916	-20'764	1'031'760
Chiffre d'affaires interne	17'826	14'094	7'381	39'333	-78'635	-
Autres produits d'exploitation	7'357	10'543	28'389	5'807		52'096
Produits d'exploitation	523'824	263'388	333'986	62'056	-99'399	1'083'856
Achats d'énergies	-362'034	-10'872	-46'811	-1'663	53'808	-367'572
Charges de personnel	-35'376	-66'020	-61'536	-118'281		-281'213
Autres charges d'exploitation	-66'216	-94'483	-76'806	78'776	45'591	-113'138
Redevances aux collectivités publiques	-15'032	-25'373	-44'592	-499		-85'496
Charges d'exploitation	-478'658	-196'748	-229'745	-41'667	99'399	-847'419
Résultat d'exploitation - EBITDA	45'166	66'640	104'241	20'390		236'437
Amortissements et dépréciations	-36'868	-64'286	-83'960	-15'130		-200'244
Résultat opérationnel - EBIT	8'298	2'354	20'281	5'260		36'193

2015	Energies	Environnem.	Réseaux	Autres	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires tiers	476'770	262'781	315'814	17'266	-26'760	1'045'871
Chiffre d'affaires interne	17'558	14'046	8'713	37'781	-78'098	-
Autres produits d'exploitation	6'963	12'116	30'444	8'433		57'956
Produits d'exploitation	501'291	288'943	354'971	63'480	-104'858	1'103'827
Achats d'énergies	-317'487	-11'196	-46'661	-1'626	56'411	-320'559
Charges de personnel	-34'528	-65'485	-61'340	-123'368		-284'721
Autres charges d'exploitation	-65'958	-91'234	-78'526	59'889	48'447	-127'382
Redevances aux collectivités publiques	-16'054	-25'070	-64'910	-12		-106'046
Charges d'exploitation	-434'027	-192'985	-251'437	-65'117	104'858	-838'708
Résultat d'exploitation - EBITDA	67'264	95'958	103'534	-1'637		265'119
Amortissements et dépréciations	-30'689	-60'093	-90'523	-12'204		-193'509
Résultat opérationnel - EBIT	36'575	35'865	13'011	-13'841		71'610

3 Produits d'exploitation

	2015	2014
Chiffre d'affaires brut	1'046'983	1'032'457
Pertes et provisions sur créances clients	-1'112	-697
Chiffre d'affaires net	1'045'871	1'031'760
Prestations propres activées	34'224	32'867
Résultat net sur cession d'actifs	4'000	
Participations clients aux actifs	19'732	19'229
Autres produits d'exploitation	57'956	52'096
Total des produits d'exploitation	1'103'827	1'083'856

Chiffre d'affaires brut

La Constitution de la République et Canton de Genève donne pour buts à SIG de fournir l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, ainsi que de traiter les déchets. L'entreprise a également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux usées dans le cadre fixé par la loi. SIG peut en outre développer des activités dans des domaines liés aux buts décrits ci-dessus et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

En 2015, SIG a réalisé 42% (45% en 2014) de son chiffre d'affaires sur des marchés ouverts à la concurrence ; le solde concerne des marchés réglementés, pour lesquels SIG est au bénéfice d'un monopole.

Prestations propres activées

Les prestations propres activées concernent des coûts de main-d'oeuvre interne activés dans les immobilisations ou les travaux en cours. Ces coûts d'exploitation sont présentés dans les charges de personnel concernées. Ils sont parallèlement activés au bilan avec pour contrepartie la rubrique « Prestations propres activées » figurant dans les produits d'exploitation.

Participations clients aux actifs

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies, l'eau et la fibre optique chez ses clients. Ces derniers ainsi que certains partenaires de SIG, en payant une participation, contribuent au maintien du réseau de SIG et au dimensionnement spécifique de certaines installations, qui restent la propriété de SIG (note 22). Le produit lié à ces participations est reconnu sur la durée d'utilité de l'actif.

4 Achats d'énergies

	2015	2014
Achats d'électricité	-142'575	-174'530
Achats de gaz	-139'605	-155'284
Coûts de transport des énergies	-38'379	-37'758
Total des achats d'énergies	-320'559	-367'572

Tous les achats externes d'énergies sont directement liés aux besoins des clients de SIG. Les achats sont essentiellement effectués auprès de parties liées :

- Achats d'électricité auprès du groupe EOS à hauteur d'environ 21% (27% en 2014).
- Achats de gaz naturel auprès de Gaznat à 100%.

Sont exclues des achats d'énergies les productions propres de SIG provenant de Verbois, du Seujet, de l'usine des Cheneviers et de sa filiale SFMCP. Ces productions représentent une part significative des consommations d'électricité du canton. Leurs coûts sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat consolidé.

5 Charges de personnel

	2015	2014
Salaires et traitements	-203'052	-203'232
Rémunération variable	-6'297	-7'208
Charges sociales	-21'563	-21'338
Charges de retraite (note 25)	-49'042	-44'086
Autres charges de personnel	-4'767	-5'349
Total des charges de personnel	-284'721	-281'213

6 Autres charges d'exploitation

	2015	2014
Honoraires et mandats externes	-24'712	-26'132
Personnel intérimaire	-18'212	-19'272
Consultants	-6'500	-6'860
Frais d'évacuation des déchets	-13'626	-14'654
Fournitures et matériel	-49'794	-47'536
Frais généraux	-35'799	-35'852
Frais de locaux	-6'474	-7'586
Assurances et taxes	-4'570	-5'334
Communication institutionnelle	-6'286	-6'798
Informatique et télécommunications	-8'877	-7'323
Autres frais généraux	-9'592	-8'811
(Dotation) / reprise de provisions	-3'451	11'036
Reprise engagement éolien	832	28'100
Sortie relations pré-existantes		-12'100
(Dotation) / reprise autres provisions	-4'283	-4'964
Total des autres charges d'exploitation	-127'382	-113'138

Frais d'évacuation des déchets

Les frais d'évacuation des déchets comprennent le coût de délestage des résidus (cendres, mâchefers, etc.) produits par l'usine des Cheneviers dont la quantité est directement liée au volume des déchets traités et facturés, ainsi que le coût du délestage des déchets non traités.

Ils comprennent en outre les frais d'évacuation et d'incinération des boues des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que l'évacuation des pierres et sables extraits des décanteurs.

7 Redevances aux collectivités publiques

2014	Etat	Ville	Communes	Confédération.	Autres	Total
Redevances utilisation du domaine public	-8'029	-10'340	-13'747			-32'116
Fonds énergie des collectivités publiques	-3'906					-3'906
Redevances pour le droit d'eau	-7'370					-7'370
Redevances hydrauliques	-7'674					-7'674
Nouvelles énergies renouvelables				-16'578		-16'578
Redevances pour la gestion des eaux	-12'294					-12'294
Subventions et autres redevances			-195		-5'363	-5'558
Total des redevances aux collectivités publiques	-39'273	-10'340	-13'942	-16'578	-5'363	-85'496
2015						
Redevances utilisation du domaine public	-9'934	-12'759	-17'043			-39'736
Fonds énergie des collectivités publiques	-3'906					-3'906
Redevances pour le droit d'eau	-7'220					-7'220
Redevances hydrauliques	-7'234					-7'234
Nouvelles énergies renouvelables				-30'620		-30'620
Redevances pour la gestion des eaux	-10'168					-10'168
Subventions et autres redevances		-41	-210	-2'600	-4'311	-7'162
Total des redevances aux collectivités publiques	-38'462	-12'800	-17'253	-33'220	-4'311	-106'046

Redevances pour l'utilisation du domaine public

Le montant de la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public dû à l'Etat, à la Ville de Genève et aux Communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3 de la LSIG. La redevance représente 5% pour l'Etat et 15% pour la Ville de Genève et les Communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré.

Fonds énergie des collectivités publiques

Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué, conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4 de la LSIG. Un total de 10% du produit facturé à l'Etat, à la Ville de Genève et aux Communes genevoises est attribué au fonds énergie des collectivités publiques. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économie d'énergie.

Redevances réglementaires versées à l'Etat en matière de droit d'eau

L'Etat perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 et aux articles 21 et suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003.

Redevances hydrauliques

L'Etat perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916 et au Règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau du 12 février 1918. Depuis le 1er janvier 2015, ces redevances s'élèvent à CHF 110 par kW.

Nouvelles énergies renouvelables

Conformément à l'article 15b de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

Redevances pour la gestion des eaux

Cette redevance est versée à l'Etat de Genève pour la protection et la gestion intégrée des eaux dans le canton de Genève.

Subventions et autres redevances

Les subventions et autres redevances comprennent principalement la gratuité du traitement des déchets pour les oeuvres caritatives et des incitations financières dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

8 Amortissements et dépréciations

	2015	2014	Note
Immobilisations corporelles	-185'186	-187'772	
Amortissements	-145'884	-145'055	10
Dépréciations	-29'180	-35'200	28
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	-10'122	-7'517	
Immobilisations incorporelles	-8'323	-12'472	
Amortissements	-8'323	-8'384	11
Dépréciations		-3'413	
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations		-675	
Total des amortissements et dépréciations	-193'509	-200'244	

Coûts non immobilisables

SIG procède à une analyse des coûts activés au moment de la mise en service des immobilisations en construction et à chaque fin d'année pour celles significatives. Les coûts ne pouvant être immobilisés sont transférés dans les amortissements de l'exercice. Pour l'exercice 2015, KCHF 2'475 de coûts ont été ainsi amortis (KCHF 2'089 en 2014).

9 Charges et produits financiers

	2015	2014	Note
Dépréciations d'immobilisations financières	-38'939	-52'693	13 / 28
Dépréciations d'entités mises en équivalence	-1'377	-4'048	12 / 28
Rémunération du capital de dotation (note 18)	-5'000	-5'000	
Intérêts et frais sur emprunts	-11'346	-10'817	
Part des intérêts activés	1'178	853	10
Variation de valeur des instruments financiers	-6'125	-5'777	32
Pertes sur instruments financiers	-586	-583	32
Perte de change	-5'288	-1'082	
Autres frais financiers	-4'353	-4'490	
Total des charges financières	-71'836	-83'637	
Produits des titres de participations	7'485	7'484	
Revenus des créances et placements	3'829	2'865	
Produits d'actualisation	1'371	4'772	
Total des produits financiers	12'685	15'121	

Part des intérêts activés

Des intérêts intercalaires sont calculés sur les investissements en cours de construction et activés. Le taux d'intérêt appliqué est de 2.0% en 2015 (1.8% en 2014).

Produits des titres de participations

Les dividendes des participations non consolidées figurent dans ce poste.

10 Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtimens	Installations de production et distribution	Autres immo- bilisations corporelles	En construction	Total	Note
2014						
Valeur brute au 1er janvier	1'354'612	3'584'832	215'047	302'695	5'457'186	
Investissements				204'117	204'117	
Intérêts activés				853	853	9
Reclassification d'immobilisations	-11'476	11'476			-	
Mises en service	11'203	181'648	14'935	-207'786	-	
Désinvestissements	-2'737	-22'607	-5'708	-2'089	-33'141	
Valeur brute au 31 décembre	1'351'602	3'755'349	224'274	297'790	5'629'015	
Amortissements cumulés au 1er janvier	-579'711	-1'676'413	-168'271	-	-2'424'395	
dont <i>dépréciations brutes au 1er janvier</i>	-87'994	-125'145	-400	-	-213'539	
Amortissements	-26'700	-107'122	-11'233	-	-145'055	8
Dépréciations		11'114	-208	-46'106	-35'200	8 / 28
Reclassification d'amortissements	244	-244			-	
Désinvestissements	1'301	14'524	5'032		20'857	
Désinvestissements dépréciations	1'197	1'184			2'381	
Amortissements cumulés au 31 décembre	-603'669	-1'756'957	-174'680	-46'106	-2'581'412	
Valeur nette comptable au 31 décembre	747'933	1'998'392	49'594	251'684	3'047'603	
2015						
Valeur brute au 1er janvier	1'351'602	3'755'278	224'274	297'861	5'629'015	
Investissements				200'856	200'856	
Intérêts activés				1'178	1'178	9
Reclassification d'immobilisations	745	-745			-	
Mises en service	36'096	185'363	8'279	-229'738	-	
Désinvestissements	-2'735	-33'638	-3'248	-2'614	-42'235	
Valeur brute au 31 décembre	1'385'708	3'906'258	229'305	267'543	5'788'814	
Amortissements cumulés au 1er janvier	-603'669	-1'756'957	-174'680	-46'106	-2'581'412	
dont <i>dépréciations brutes au 1er janvier</i>	-86'798	-112'847	-607	-46'106	-246'358	
Amortissements	-28'017	-107'115	-10'752	-	-145'884	8
Dépréciations		-46'022	-84	16'926	-29'180	8 / 28
Désinvestissements	1'564	25'317	1'809		28'690	
Désinvestissements dépréciations		1'370			1'370	
Amortissements cumulés au 31 décembre	-630'122	-1'883'407	-183'707	-29'180	-2'726'416	
Valeur nette comptable au 31 décembre	755'586	2'022'851	45'598	238'363	3'062'398	

Investissements prévus par SIG et ses filiales

La continuité de l'exploitation des ouvrages ainsi que l'octroi des concessions impliquent des investissements engagés, prévus ou imposés durant les 5 prochaines années, estimés à MCHF 1'129 (MCHF 1'119 fin 2014).

Dépréciations brutes

En 2007, l'estimation de la valeur recouvrable des actifs de l'usine des Cheneviers a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation brute de KCHF 135'500.

La même année, l'estimation de la valeur recouvrable du réseau primaire d'assainissement des eaux usées a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation brute de KCHF 38'000.

En 2015, l'estimation de la valeur recouvrable du réseau de fibre optique permettant de rendre accessible tous les services du très haut débit dans le canton de Genève (projet Fiber to the Home ou « FTTH ») se monte à KCHF 11'000. Elle a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation brute de KCHF 29'180 (KCHF 24'200 en 2014 et KCHF 45'000 en 2013, note 28).

En 2014, l'estimation de la valeur recouvrable du réseau thermique a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation brute de KCHF 11'000. En 2015, l'estimation de la valeur recouvrable du réseau thermique n'a pas nécessité l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire.

Une part des actifs ayant supporté historiquement des corrections de valeur a été mise au rebut pour une valeur brute de KCHF 8'712 au 31 décembre 2015 (KCHF 7'342 au 31 décembre 2014).

11 Immobilisations incorporelles

	En service	En dévelop- pement	Goodwill	Total	Note
2014					
Valeur brute au 1er janvier	79'138	2'360	3'367	84'865	
Investissements		17'587		17'587	
Mises en service	16'299	-16'299		-	
Désinvestissements		-675		-675	8
Valeur brute au 31 décembre	95'437	2'973	3'367	101'777	
Amortissements cumulés au 1er janvier	-70'289	-	-125	-70'414	
Amortissements	-8'384			-8'384	8
Dépréciations		-314	-3'099	-3'413	8
Désinvestissements				-	
Amortissements cumulés au 31 décembre	-78'673	-314	-3'224	-82'211	
Valeur nette comptable au 31 décembre	16'764	2'659	143	19'566	
2015					
Valeur brute au 1er janvier	95'437	2'973	3'367	101'777	
Investissements		13'346		13'346	
Mises en service	5'065	-5'065		-	
Désinvestissements				-	
Perte de contrôle		-1'616	-3'099	-4'715	
Valeur brute au 31 décembre	100'502	9'638	268	110'408	
Amortissements cumulés au 1er janvier	-78'673	-314	-3'224	-82'211	
Amortissements	-8'323			-8'323	8
Désinvestissements				-	
Perte de contrôle		314	3'099	3'413	
Amortissements cumulés au 31 décembre	-86'996	0	-125	-87'121	
Valeur nette comptable au 31 décembre	13'506	9'638	143	23'287	

Immobilisations incorporelles en service et en développement

Ces deux postes concernent principalement des logiciels acquis.

Le coût des développements internes supplémentaires destinés à adapter les logiciels standards aux particularités de SIG figure sous la colonne « En développement ». Lors de leur mise en service, il est ajouté au montant de l'investissement initial.

Goodwill

L'essentiel de ce poste est constitué du goodwill résultant de la consolidation par intégration globale de la filiale Compagnie Luminotechnique.

Verrivent

En 2014, l'estimation de la valeur recouvrable de la participation dans Verrivent a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation brute de KCHF 3'413, qui a été imputée au goodwill comptabilisé lors de la prise de contrôle en 2013, ainsi qu'aux immobilisations incorporelles en développement de cette filiale.

En 2015, suite à la cession d'une partie des titres détenus au capital-actions, SIG a perdu le contrôle de cette participation et considère exercer à présent une influence notable sur cette société ; Verrivent est donc consolidée par mise en équivalence à partir de 2015.

12 Participations mises en équivalence

	EOS Holding	Gaznat	Autres participations associées	Participations coentreprises	Total	Note
2014						
Participations au 1er janvier	496'543	80'510	9'497	5'077	591'627	
Acquisitions			19'004		19'004	
Déconsolidation			-19'952	-263	-20'215	
Quote-part des autres éléments du résultat global	-7'942			107	-7'835	
Dividendes reçus	-22'433	-11'027	-297	-1'804	-35'561	
Dépréciations			-3'308	-740	-4'048	9 / 28
Part au résultat	-130'625	4'000	-1'427	-374	-128'426	
Participations au 31 décembre	335'543	73'483	3'517	2'003	414'546	
2015						
Participations au 1er janvier	335'543	73'483	3'517	2'003	414'546	
Acquisitions			270	213	483	
Déconsolidation			0	-115	-115	
Quote-part des autres éléments du résultat global	-11'702			0	-11'702	
Dividendes reçus	-12'236	-6'086	-26	-520	-18'868	
Dépréciations			-1'164	-213	-1'377	9 / 28
Part au résultat	-54'843	632	12	1'529	-52'670	
Participations au 31 décembre	256'762	68'029	2'609	2'897	330'297	

EOS Holding

En raison de l'évolution défavorable du marché de l'énergie et de la décision prise par la BNS de mettre fin au taux plancher EUR/CHF par la BNS en 2015, Alpiq a enregistré de nouvelles dépréciations significatives sur la valeur de ses actifs hydrauliques en Suisse.

EOSH a été directement affectée par ces corrections de valeurs au travers de sa participation de 31.44% dans Alpiq. SIG procède également à une analyse des éléments clés d'Alpiq et des éventuelles conséquences sur la valeur de la participation EOSH.

Au 31 décembre 2015, la quote-part au résultat de la participation EOSH a un impact défavorable de KCHF 54'843 sur le compte de résultat consolidé de SIG. Aucune correction de valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

Autres participations associées

Suite à une augmentation du capital de Swisspower Renewables SA en date du 1er octobre 2014 à laquelle SIG n'a pas participé, SIG a perdu son influence notable sur Swisspower Renewables SA. Dès le 1er octobre 2014, l'investissement dans le capital-actions de cette société cesse donc d'être consolidé par mise en équivalence et est présenté sur la ligne des titres de participations non consolidées, dans les immobilisations financières (note 13).

13 Immobilisations financières

	Participations non consolidées		Actif financiers			Total
	EDH	SPRAG et Autres	Créance EnbW	Autres créances	Instruments financiers dérivés actifs	
2014						
Immobilisations financières au 01.01	221'730	96	55'509	50'720	751	328'806
Acquisitions				1'166		1'166
Remboursements				-6'636		-6'636
Dépréciations	-35'000	-4'852		-12'841		-52'693
Actualisation			7'195	650		7'845
Effet de change			-1'209			-1'209
Perte influence notable		19'953				19'953
Variation de juste valeur		-1			1'182	1'181
Effet de consolidation				587		587
Part à court terme			-6'288	-32'638		-38'926
Immobilisations financières au 31.12	186'730	15'196	55'207	1'008	1'933	260'074
2015						
Immobilisations financières au 01.01	186'730	15'196	55'207	1'008	1'933	260'074
Acquisitions		11'736		650		12'386
Dépréciations	-36'730	-2'159		-50		-38'939
Actualisation			2'389			2'389
Effet de change			-5'586			-5'586
Utilisation			-5'760	-289		-6'049
Variation de juste valeur					3'445	3'445
Immobilisations financières au 31.12	150'000	24'773	46'250	1'319	5'378	227'720

Titres de participations non consolidés

En 2011, SIG a investi KCHF 291'730 dans le capital-actions de la société EnergieDienst Holding (EDH), soit une part de 15.05%.

Bien que possédant des actifs hydrauliques en Suisse, EDH génère ses principaux revenus dans la zone euro de par ses activités de distribution et de vente d'énergie électrique en Allemagne. Cette monnaie fonctionnelle d'EDH (euro) expose la valorisation de cette participation dans les comptes SIG à la variation du taux de change EUR/CHF (note 28). Cet élément ainsi que la poursuite de l'évolution à la baisse des prix de marché de l'énergie électrique ont rendu nécessaire une correction de valeur en 2015 sur cette participation pour un montant de KCHF 36'730 (KCHF 35'000 en 2014 et KCHF 70'000 en 2013).

En 2014, SIG a cessé de consolider par mise en équivalence son investissement dans le capital-actions de Swisspower Renewables SA pour le présenter à la juste valeur, avec les autres titres de participations non consolidés. En raison d'une baisse des rendements futurs attendus, une dépréciation de KCHF 2'159 (KCHF 4'853 en 2014) est enregistrée sur cette participation au 31 décembre 2015.

La valeur comptable de ces investissements est représentative de leur juste valeur, déterminée en actualisant les cash flow futurs estimés.

Créance EnbW

La créance EnbW résulte des opérations relatives à l'achat, auprès de cette dernière, des actions d'EDH.

Echéances de la créance EnbW	2015	2014
Non courantes	46'250	55'207
Courantes (note 16)	5'728	6'288
Total de la créance EnbW	51'978	61'495

14 Stocks et travaux en cours

	2015	2014
Total des stocks	19'432	21'333
Matériel affecté à la construction	9'120	9'064
Matériel affecté à l'exploitation	14'469	16'173
Provision pour stock obsolète	-4'157	-3'904
Total des travaux en cours	6'359	5'655
Total des stocks et travaux en cours	25'791	26'988

Les stocks sont aussi bien utilisés pour les constructions propres à SIG que pour les travaux en cours. Ces derniers concernent des prestations à facturer aux tiers.

Les paiements anticipés reçus sur les travaux en cours sont présentés dans les produits reçus d'avance et acomptes à court terme sous la rubrique au passif du bilan « Produits différés et autres créditeurs » (note 22).

Provision pour stock

Le mouvement de la provision pour stock obsolète est le suivant :

	2015	2014
Stock obsolète au 1er janvier	3'904	3'536
Utilisation	-42	-27
Dotation	295	395
Stock obsolète au 31 décembre	4'157	3'904

Les stocks passés en pertes en 2015 se montent à KCHF 1'384 (KCHF 558 en 2014).

15 Créances résultant de livraisons et prestations

	2015	2014
Clients	178'822	162'007
Clients sociétés associées et coentreprises	560	34
Provision pour dépréciation sur créances	-1'668	-1'478
Total des créances résultant de livraisons et prestations	177'714	160'563

Clients

Dans la rubrique « Clients », figurent les consommations à facturer pour un montant estimé de KCHF 93'946 en 2015 (KCHF 87'930 en 2014). Il s'agit des produits de l'eau potable, du gaz, de l'électricité, de la valorisation des déchets et du traitement des eaux usées, qui ont été fournis aux clients jusqu'à la fin de la période comptable et qui n'ont pas encore été facturés.

Provision pour dépréciation sur créances

Le mouvement de la provision pour dépréciation sur créances est le suivant :

	2015	2014
Créances douteuses au 1er janvier	1'478	1'898
Dotation	1'109	67
Utilisation	-919	-487
Créances douteuses au 31 décembre	1'668	1'478

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables. Les pertes sur créances pour 2015 se montent à KCHF 922 (KCHF 1'117 en 2014).

16 Actifs financiers et comptes de régularisation

	2015	2014
Actifs financiers	34'881	59'616
- Au près de tiers	7'735	4'081
- Au près de sociétés associées et coentreprises	3'647	1'762
Ventes d'énergies	7'478	11'786
Instruments financiers dérivés actifs	10'293	3'061
Part court terme de la créance EnbW (note 13)	5'728	6'288
Créance CERN		32'638
Comptes de régularisation	32'999	33'783
- Au près de tiers	14'904	13'593
- Au près de sociétés associées et coentreprises	2'809	9'401
- Au près de l'Etat de Genève	1'600	1'305
- Au près de la Ville de Genève	13'686	9'484
Total des actifs financiers et comptes de régularisation	67'880	93'399

Instruments financiers dérivés actifs

Les catégories d'instruments financiers dérivés actifs sont détaillées dans la note de la gestion des risques (note 32), et présentées à l'actif, respectivement à court et long terme.

	2015	2014
Échéances des instruments financiers dérivés actifs		
Non courantes (note 13)	5'378	1'933
Courantes	10'293	3'061
Total des instruments financiers dérivés actifs	15'671	4'994

17 Liquidités et équivalents de liquidités

	2015	2014
Liquidités	192'474	32'124
Liquidités et équivalents de liquidités	192'474	32'124
Limite des lignes de crédit	139'351	112'000
Utilisation de ligne de crédit	1'500	27'000

Lignes de crédit

Le niveau des lignes de crédit est fixé en fonction de nos besoins et revu périodiquement avec nos partenaires financiers.

18 Capital de dotation

	2015	2014
Etat de Genève	55'000	55'000
Ville de Genève	30'000	30'000
Autres communes genevoises	15'000	15'000
Total du capital de dotation	100'000	100'000

L'article 3 de la LSIG fixe le montant du capital de dotation, ses détenteurs et leur part, ainsi que son taux de rémunération, soit 5% l'an (note 9).

19 Réserves consolidées

	Fonds de constructions nouvelles	Fonds d'assurance	Fonds général de réserve	Fonds de réserve du site de Châtillon	Réserves non attribuées	Total
Réserves consolidées au 31.12.2013	940'232	152'571	765'709	279	369'522	2'228'313
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	50'845	948	5'371	528	-16'924	40'768
Réserves consolidées au 01.01.2014	991'077	153'519	771'080	807	352'598	2'269'081
Autres éléments du résultat global reclassés en résultat net					-2'029	-2'029
Autres éléments du résultat global non reclassés en résultat net					-5'806	-5'806
Réserves consolidées au 31.12.2014	991'077	153'519	771'080	807	344'763	2'261'246
Reclassification à l'ouverture		-3'357	-6'809		-4'234	-14'400
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	-2'186		4'504	-3'185	-159'833	-160'700
Réserves consolidées au 01.01.2015	988'891	150'162	768'775	-2'378	180'696	2'086'146
Perte de contrôle					-1'438	-1'438
Autres éléments du résultat global reclassés en résultat net					-11'767	-11'767
Autres éléments du résultat global non reclassés en résultat net					65	65
Réserves consolidées au 31.12.2015	988'891	150'162	768'775	-2'378	167'556	2'073'006

Les réserves suivantes sont mentionnées à l'article 28, alinéa 2 de la LSIG :

Fonds de constructions nouvelles

Le bénéfice de l'exercice est attribué au fonds des constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré.

Fonds d'assurance

Le fonds d'assurance est alimenté à concurrence de 15% du solde restant du bénéfice après attribution au fonds de constructions nouvelles.

Fonds général de réserve

Le fonds général de réserve est alimenté par le solde du bénéfice non attribué aux fonds des constructions nouvelles et d'assurance.

Fonds de réserve du site de Châtillon

Le fonds de réserve du site de Châtillon comprend le cumul des résultats des exercices après le transfert de l'exploitation du site de Châtillon à SIG en 2008.

Composition des réserves non attribuées

	Réserve de couverture et écart de conversion des sociétés consolidées	Dividendes reçus des entités mises en équivalence	Part du résultat accumulé des entités mises en équivalence	Gains et pertes actuariels des entités mises en équivalence	Résultat accumulé des filiales	Autres réserves	Total
Réserves non attribuées au 31.12.2013	-14'280	-265'206	689'442	-8'062	-507	-31'865	369'522
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-54'534	34'865		2'745		-16'924
Réserves non attribuées au 01.01.2014	-14'280	-319'740	724'307	-8'062	2'238	-31'865	352'598
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-2'029						-2'029
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - associées				-5'806			-5'806
Réserves non attribuées au 31.12.2014	-16'309	-319'740	724'307	-13'868	2'238	-31'865	344'763
Reclassification à l'ouverture			28'473		-32'707		-4'234
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-24'939	-130'426		-4'468		-159'833
Réserves non attribuées au 01.01.2015	-16'309	-344'679	622'354	-13'868	-34'937	-31'865	180'696
Perte de contrôle			-115		-1'323		-1'438
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-11'767						-11'767
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - associées				65			65
Réserves non attribuées au 31.12.2015	-28'076	-344'679	622'239	-13'803	-36'260	-31'865	167'556

Réserve de couverture et écart de conversion des sociétés consolidées

Cette réserve cumule les variations de valeur des instruments financiers dérivés de couverture et des écarts de conversion des sociétés consolidées par mise en équivalence.

Dividendes reçus des entités mises en équivalence

Cette réserve cumule les dividendes reçus des sociétés mise en équivalence et qui ont été versés à SIG.

Part du résultat accumulé des entités mises en équivalence

Cette réserve cumule la part au résultat des sociétés consolidées par mises en équivalence attribuable à SIG.

Gains et pertes actuariels des entités mises en équivalence

Cette réserve cumule les gains et pertes actuariels reconnus dans les fonds propres et résultant de la comptabilisation d'engagements de prévoyance par les sociétés consolidées par mise en équivalence.

Résultat accumulé des filiales

Cette réserve cumule les bénéfices et pertes des filiales consolidées par intégration globale.

Autres réserves

Ces réserves cumulent les autres éléments comptabilisés dans les fonds propres, tels que les réserves de première consolidation.

20 Autres réserves consolidées

	Gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite et autres engagements	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Total
Autres réserves consolidées au 31.12.2013	-272'420	-868	-200	-273'488
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-397		-397
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			200	200
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - SIG	-176'775			-176'775
Réévaluation de l'obligation liée aux autres engagements - SIG	-1'414			-1'414
Autres réserves consolidées au 31.12.2014	-450'609	-1'265	-	-451'874
Reclassification à l'ouverture	14'400			14'400
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		2'240		2'240
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente				0
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - SIG	-112'139			-112'139
Réévaluation de l'obligation liée aux autres engagements - SIG	895			895
Autres réserves consolidées au 31.12.2015	-547'453	975	-	-546'478

Gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite et aux autres engagements

Cette réserve cumule les écarts actuariels sur les variations de la valeur actualisée des engagements de retraite et autres engagements. Ces écarts actuariels résultent notamment d'ajustements liés à l'expérience et à l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles telles que la mortalité, la rotation du personnel, les départs anticipés à la retraite, l'augmentation ou la diminution des salaires et l'incidence du taux d'actualisation.

Réserve de couverture

La réserve de couverture de SIG et de ses filiales consolidées par intégration globale cumule la part efficace de la variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture des flux de trésorerie.

Réserve de réévaluation des actifs financiers

La réserve de réévaluation des actifs financiers cumule la variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

21 Répartition du résultat

Composition du résultat net IFRS consolidé

	2015	2014
Résultat net IFRS avant consolidation	30'591	-867
Résultat des filiales	336	-4'468
Retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-18'868	-24'939
Part au résultat des sociétés mises en équivalence	-52'670	-130'426
Total de la contribution des sociétés consolidées	-71'202	-159'833
Résultat net consolidé de SIG	-40'611	-160'700
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	400	-49
Résultat net consolidé du Groupe	-40'211	-160'749

Le résultat net consolidé est composé du résultat net IFRS de SIG et de la contribution des sociétés consolidées.

La contribution des sociétés consolidées présente l'impact de la consolidation des participations sur le résultat de l'exercice. Elle est affectée aux réserves non attribuées du groupe.

Affectation du résultat net consolidé de SIG

L'article 28 de la LSIG prévoit l'affectation du résultat net de SIG :

- Au fonds de constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré.
- Au fonds d'assurance à concurrence de 15% du solde restant jusqu'à ce qu'il atteigne 10% de la valeur comptable des immobilisations portées au bilan.
- Au fonds général de réserve pour le solde.

Cette répartition est calculée après affectation du résultat net de l'exploitation du site de Châtillon au fonds de réserve du site de Châtillon.

Il est proposé que le résultat de l'exercice 2015 soit affecté de la manière suivante :

	2015	2014
Fonds de réserve du site de Châtillon	1'300	-3'185
Répartition du résultat de SIG		
Fonds de constructions nouvelles	29'291	2'318
Fonds d'assurance		
Fonds général de réserve		
Résultat net IFRS avant consolidation	30'591	-867
Réserves non attribuées	-71'202	-159'833
Résultat net consolidé de SIG	-40'611	-160'700
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	400	-49
Résultat net consolidé du Groupe	-40'211	-160'749

22 Produits différés et autres créditeurs

	2015	2014
Participations clients aux actifs	537'246	516'132
Fonds de péréquation pluriannuel	32'927	17'894
Produits reçus d'avance et acomptes	2'939	3'763
Instruments financiers dérivés passifs (note 27)	8'081	2'785
Total de la part à long terme des produits différés et autres créditeurs	581'193	540'574
Participations clients aux actifs	18'556	19'229
Fonds de péréquation pluriannuel	24'330	13'343
Produits reçus d'avance et acomptes	19'060	19'021
Total de la part à court terme des produits différés et autres créditeurs	61'946	51'593

Participations clients aux actifs

Au moment de leur encaissement, les participations au financement des actifs versées par les clients de SIG sont comptabilisées au passif sous la rubrique "produits différés et autres créditeurs". Elles sont ensuite amorties selon la durée d'utilité de l'actif y afférent (note 3). En 2015, les participations reçues s'élevaient à KCHF 41'591 (KCHF 36'908 en 2014).

	2015	2014
Echéances des participations clients aux actifs		
Non courantes	537'246	516'132
Courantes	18'556	19'229
Total des participations clients aux actifs	555'802	535'361

Fonds de péréquation pluriannuel

Les tarifs de l'électricité sont soumis à la réglementation mise en place par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). L'écart entre les versements reçus des clients et le revenu autorisé de l'énergie électrique, de son acheminement ainsi que des taxes afférentes, est différé. Cet écart sera reconnu en produit sur les périodes suivantes.

	2015	2014
Echéances du fonds de péréquation pluriannuel		
Non courantes	32'927	17'894
Courantes	24'330	13'343
Total du fonds de péréquation pluriannuel	57'257	31'237

Produits reçus d'avance et acomptes

Les prestations de l'activité Télécom se traduisent principalement par des contrats de location simple. Ainsi, le montant des loyers est enregistré dans les produits, indépendamment du type de paiement choisi par le client. Dans les cas de versements uniques ou périodiques reçus sur une durée différente de celle du contrat de mise à disposition d'installations, les montants reçus d'avance sont inscrits au passif sous la rubrique « Produits différés et autres créditeurs ». Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Les acomptes reçus concernent essentiellement des paiements anticipés reçus en lien avec la facturation des travaux en cours (note 14).

	2015	2014
Echéances produits reçus d'avance et acomptes		
Non courantes	2'939	3'763
Courantes	19'060	19'021
Total des produits reçus d'avance et acomptes	21'999	22'784

23 Emprunts

Répartition des emprunts par nature

	2015				2014			
	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Intérêts courus	Total	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Intérêts courus	Total
Emprunts au 01.01	-	556'067	6'379	562'446	-	646'817	132	646'949
Augmentations	150'000	11'102		161'102		38'650		38'650
Remboursements		-81'781	-6'379	-88'160		-129'400	-132	-129'532
Autres	714		7'157	7'871			6'379	6'379
Emprunts au 31.12	150'714	485'388	7'157	643'259	-	556'067	6'379	562'446

Les emprunts bancaires, contractés auprès d'institutions bancaires et par l'intermédiaire de brokers, ont pour contrepartie des banques ou des investisseurs institutionnels.

En juin 2015, SIG a lancé sur le marché suisse un emprunt obligataire d'un montant de 150 MCHF et d'une durée de 10 ans. Cet emprunt porte un coupon annuel de 1.25%.

Répartition des emprunts par type de taux

	2015			2014		
	Taux variable	Taux fixe	Total	Taux variable	Taux fixe	Total
Part à long terme des emprunts	81'482	497'590	579'072	95'466	378'821	474'287
Part à court terme des emprunts	19'083	45'104	64'187	14'253	73'906	88'159
Total des emprunts	100'565	542'694	643'259	109'719	452'727	562'446

Chaque emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux d'origine de l'instrument financier. Ce dernier se monte en moyenne à 1.8 % en 2015 (1.7% en 2014).

Répartition des emprunts par taux

	2015			2014		
	Obligataires	Bancaires	Total	Obligataires	Bancaires	Total
jusqu'à 2%	151'659	287'312	438'971		363'802	363'802
entre 2 et 4%		204'288	204'288		198'644	198'644
4% et plus			-			-
Emprunts au 31.12	151'659	491'600	643'259	-	562'446	562'446

Tous les emprunts contractés par SIG sont libellés en francs suisses (CHF).

Des informations sur l'exposition du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de liquidité sont présentées dans la note 32.

Echéancier des emprunts au sein du Groupe

Les échéances des emprunts des principales entités du Groupe sont les suivants :

	2015					2014				
	SIG	SFMCP	Cadiom	Autres	Total	SIG	SFMCP	Cadiom	Autres	Total
A moins d'un an	56'976	4'649	2'512	50	64'187	81'589	4'000	2'520	50	88'159
Entre un et cinq ans	128'048	15'200	7'720	550	151'518	160'600	6'000	8'620	600	175'820
Entre cinq et dix ans	277'382	16'350	12'322		306'054	133'333	16'000	13'800		163'133
Au-delà de dix ans	109'000	12'500			121'500	120'334	15'000			135'334
Total des emprunts	571'406	48'699	22'554	600	643'259	495'856	41'000	24'940	650	562'446

Au 31 décembre 2015, aucune de ces entités n'a fait l'objet d'un cas de défaut au titre de l'un de ses emprunts et toutes les clauses y relatives ont été respectées.

L'engagement de recapitalisation de la CAP contracté par SIG n'est pas considéré comme une dette financière au sens IFRS. Seule l'annuité versée par SIG à la CAP dans le cadre de cette recapitalisation est présentée directement en diminution de l'engagement de retraite au bilan (note 25).

24 Provisions

	Contrôle des installations basse tension	Rénovation des postes MT/BT dédiés	Fermeture du site de Châtillon	Engagement éolien	Total	
2014						
Provisions au 1er janvier		3'673	11'174	7'694	30'465	53'006
Dotation			405	4'210		4'615
Reprise		-46			-28'100	-28'146
Actualisation			1'630	1'443		3'073
Utilisation		-386	-476			-862
Provisions au 31 décembre		3'241	12'733	13'347	2'365	31'686

2015						
Provisions au 1er janvier		3'241	12'733	13'347	2'365	31'686
Dotation			388			388
Reprise		-2'400			-832	-3'232
Actualisation			441	576		1'017
Utilisation		-174	-595			-769
Provisions au 31 décembre		667	12'967	13'923	1'533	29'090

Echéances des provisions	2015	2014
Non courantes	27'523	27'545
Courantes	1'567	4'141
Total des provisions	29'090	31'686

Contrôle des installations basse tension

Les dispositions de l'ordonnance sur les installations techniques à basse tension (OIBT) règlent les conditions applicables aux interventions sur ces installations ainsi qu'à leur contrôle.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé des contrôles en retard au moment de l'entrée en vigueur de l'OIBT et qui doit être pris en charge par SIG. L'engagement est ajusté chaque année en fonction des contrôles restant encore à effectuer.

Le rattrapage des contrôles et l'engagement lié à l'OIBT se termineront en 2016.

Rénovation des postes moyenne tension / basse tension (MT/BT) dédiés

Les dispositions de la LCart exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes MT/BT dédiés aux clients à ces derniers.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé de rénovation des appareils qui doit être pris en charge par SIG au moment du transfert des postes. Il est ajusté chaque année en fonction des appareils restant à rénover.

Le remplacement des postes et l'engagement lié à la rénovation des postes MT/BT se termineront en 2045.

Fermeture du site de Châtillon

Les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge et de sa surveillance ultérieure.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé de la fermeture de la décharge du site de Châtillon et de sa surveillance ultérieure qui doit être pris en charge par SIG. Il est ajusté chaque année au fur à mesure du remplissage de la décharge et en fonction de l'avancement de sa couverture.

La fermeture de la décharge du site de Châtillon engendrera des dépenses jusqu'en 2022.

Engagement éolien

Une partie de l'engagement éolien envers des tiers provisionné par SIG en 2013 est devenue caduque lors de l'acquisition en 2014 par SIG des 80% du capital-actions d'ennova (note 28). Cette part de l'engagement éolien envers des tiers a été reprise en 2014 pour un montant de KCHF 28'100.

Suite à la fin d'un partenariat éolien en 2015, l'engagement envers ce partenaire, initialement provisionné en 2013, est aussi devenu caduque et a donc été repris pour une valeur de KCHF 832 en 2015 (notes 6 et 28).

25 Engagements de retraite et autres engagements

	2015	2014	
Engagements de retraite - SIG	892'705	834'019	25.1
Engagements de retraite - filiales	11'570	11'606	25.2
Total engagements de retraite	904'275	845'625	
Autres engagements en-cours d'emploi	5'313	4'966	
Autres engagements post-emploi	10'573	11'301	
Total autres engagements - SIG	15'886	16'267	25.3
Total des engagements de retraite et autres engagements	920'161	861'892	

25.1 Engagements de retraite - SIG

Le personnel de SIG actif et à la retraite est affilié auprès de la Caisse d'Assurance du Personnel (CAP) par le biais de la Caisse de Prévoyance Interne SIG (CPI SIG).

Plan de prévoyance

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un plan de prévoyance basé sur la primauté des prestations dont l'objectif est d'atteindre une rente maximale de retraite correspondante à 70% du dernier traitement assuré. L'âge de la retraite est de 64 ans et la durée d'affiliation normale de 40 ans.

Recapitalisation de la CPI SIG

Le 28 novembre 2013, SIG a signé avec la CAP une convention d'assainissement de la CPI SIG. La dette d'assainissement comprend un montant nécessaire à la recapitalisation à 100% de la CPI SIG ainsi qu'un montant pour constitution de la réserve de fluctuation de valeur.

Par avenant signé le 18 mars 2014, le montant de la dette d'assainissement s'élève à KCHF 488'773 amortissable jusqu'en 2020, au taux d'intérêt de 3.5% l'an.

En 2015, le versement de SIG à la CAP se monte à KCHF 77'233 (KCHF 77'233 en 2014) composé de KCHF 62'829 d'amortissement de la dette et de KCHF 14'404 d'intérêts y relatifs. L'annuité de cette dette conventionnelle envers la CPI SIG constitue une cotisation de l'employeur SIG et est comptabilisée au bilan en déduction de l'engagement de retraite. Elle est donc sans impact sur le résultat net consolidé.

Au 31 décembre 2015, le degré de couverture de la CPI SIG, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens LPP, s'élève à 116% (116% au 31 décembre 2014).

Organisation et gouvernance

La CAP est une Fondation de prévoyance intercommunale de droit public constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève avec un capital propre de KCHF 100. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, de SIG et des communes affiliées contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle applique la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, dans le cadre de ses statuts et règlements.

L'organe paritaire suprême de la CAP est le Conseil de Fondation. Ce dernier délibère lorsque la majorité des membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. Le Conseil de fondation assure la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution de ses tâches légales et en détermine les objectifs et principes stratégiques, ainsi que les moyens permettant de les mettre en oeuvre. Il définit l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et en surveille la gestion.

Le Conseil de Fondation constitue des CPI et en définit le cercle des employeurs affiliés. Les CPI disposent de règlements de prévoyance et de comptes internes propres.

La CPI SIG a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel SIG contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle a, à sa tête, un Comité de gestion composé de représentants de l'employeur, des assurés salariés et retraités. Le Comité de gestion a notamment les prérogatives suivantes :

- Se prononcer sur les règlements de la Fondation pour la CPI SIG.
- Choisir le plan de prévoyance et/ou les contributions.
- Décider de l'allocation stratégique de la fortune.
- Décider l'adoption des mesures d'assainissement.

Actifs du plan de prévoyance

Les tableaux en page suivante indiquent la valeur actuelle des engagements et la juste valeur du patrimoine à la fin de l'exercice.

	2015	2014
Juste valeur du patrimoine au 01.01	1'116'420	978'855
Produits d'intérêts	12'991	22'028
Cotisations de l'employeur	25'267	34'977
Annuité pour recapitalisation CAP	77'233	77'233
Cotisations des employés	11'839	11'662
Prestations versées	-62'834	-66'627
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	39'273	58'292
Juste valeur du patrimoine au 31.12	1'220'189	1'116'420

Le rendement net effectif du patrimoine pendant l'exercice 2015 a été de KCHF 51'581 (KCHF 80'320 pour 2014), ce qui correspond à un taux moyen de 4.6% (8.1% en 2014).

Les ressources de la CPI SIG sont principalement alimentées par les cotisations ordinaires à hauteur de 24% du salaire annuel assuré dont un tiers est versé par les assurés actifs et deux tiers sont versés par l'employeur, ainsi que par le rendement de la fortune.

La fortune de la Fondation se compose de la fortune administrative propre et de la fortune commune consolidée des CPI. Chaque CPI possède une part de la fortune - mobilière et immobilière - commune. La fortune de la Fondation est placée, conformément à la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle, de manière à garantir la sécurité des placements, à obtenir un rendement raisonnable ainsi qu'une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles en liquidité. Ce tableau indique la répartition de la fortune de la CPI SIG entre les différentes classes d'actifs.

	2015		2014	
Liquidités	122'019	10.0%	87'081	7.8%
Obligations et prêts cotés en bourse	301'387	24.7%	271'290	24.3%
Actions cotées en bourse	412'424	33.8%	396'329	35.5%
Immeubles	345'313	28.3%	322'645	28.9%
Autres	39'046	3.2%	39'075	3.5%
Composition des actifs du régime	1'220'189	100.0%	1'116'420	100.0%

Les actifs du régime de la CAP n'incluent pas le solde de l'engagement contractuel de recapitalisation, initialement évalué à KCHF 488'773, et qui s'établit à KCHF 360'916 au 31 décembre 2015 (KCHF 425'944 au 31 décembre 2014).

Détermination de l'engagement de prévoyance

	2015	2014
Valeur actuelle des engagements au 01.01	1'950'439	1'704'223
Coût net des services rendus	39'033	26'810
Cotisations des employés	11'839	11'662
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	23'000	39'304
Prestations versées	-62'834	-66'627
Perte actuarielle résultant de changements des hypothèses	145'193	243'579
- Démographiques	22'752	
- Financières	122'441	243'579
Perte / (gain) actuariel résultant de l'expérience	6'224	-8'512
Valeur actuelle des engagements au 31.12	2'112'894	1'950'439

Engagements comptabilisés au bilan

	2015	2014
Valeur actuelle des engagements	2'112'894	1'950'439
Juste valeur du patrimoine	-1'220'189	-1'116'420
Engagements de retraite - SIG au 31.12	892'705	834'019

Variation des engagements constatés au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution des engagements constatés au bilan pendant l'exercice.

	2015	2014
Engagements retraite SIG au passif du bilan au 01.01	834'019	725'368
Variation de l'engagement de retraite comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	112'139	176'775
Annuité versée pour la recapitalisation de la CAP	-77'233	-77'233
Cotisations versées par l'employeur durant l'exercice	-25'262	-34'977
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	49'042	44'086
Engagements retraite SIG au passif du bilan au 31.12	892'705	834'019

En 2014, une modification du plan de prévoyance SIG a requis le versement d'une cotisation de rattrapage, expliquant la majeure partie de la variation des cotisations versées par l'employeur entre 2014 et 2015.

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2015	2014
Coût net des services rendus	-39'033	-26'810
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	-23'000	-39'304
Produits d'intérêts	12'991	22'028
Variation de la prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	-49'042	-44'086
Perte actuarielle résultant de changement des hypothèses démographiques	-22'752	
Perte actuarielle résultant de changements des hypothèses financières	-122'436	-243'579
(Perte) / gain actuariel résultant de l'expérience	-6'224	8'512
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	39'273	58'292
Variation de la prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	-112'139	-176'775
Variation de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	-161'181	-220'861

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation	0.80%	1.20%
Augmentation future des salaires	1.25%	1.50%
Augmentation future des prestations de retraite	0.00%	0.00%

Les autres hypothèses actuarielles comprennent notamment :

	2015	2014
Durée résiduelle de l'emploi	12.8	11.9
Age de la retraite	selon expérience	selon expérience
Espérance de vie des actifs au moment de leur retraite		
- Hommes	23.7	23.7
- Femmes	26.5	26.5
Espérance de vie des retraités		
- Hommes	22.0	21.9
- Femmes	24.9	24.8

Risques actuariels

Le plan de retraite de la CPI SIG expose SIG à des risques actuariels, notamment liés aux hypothèses démographiques (longévité) et financières (marché).

Contribution de l'employeur attendue pour 2016

Sur la base des contributions effectivement payées en 2015, le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2016 est estimé à KCHF 102'816, comprenant l'annuité pour recapitalisation de KCHF 77'233 et les cotisations employeur estimées à KCHF 25'603 pour 2016.

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2015, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 19 années (18 années en 2014).

Sensibilité aux hypothèses

Une analyse de sensibilité est effectuée pour les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement de prévoyance constaté au bilan à la date de clôture.

Une variation raisonnable du taux d'actualisation, de l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite est appliquée individuellement à l'engagement de retraite constaté au bilan au 31 décembre 2015, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

Sensibilité aux principales hypothèses

	Variation du		Proportion de la variation	Variation de l'engagement de prévoyance
2014				
Evolution du taux d'actualisation				
	Taux d'actualisation	↗	0.5%	↘ 8.2%
	Taux d'actualisation	↘	0.5%	↗ 9.5%
Evolution de l'augmentation des salaires				
	Augmentation future des salaires	↗	0.5%	↗ 2.3%
	Augmentation future des salaires	↘	0.5%	↘ 2.1%
Evolution des prestations de retraite				
	Augmentation future des prestations de retraite	↗	0.5%	↗ 6.6%
	Augmentation future des prestations de retraite	↘	0.5%	↘ 6.0%
2015				
Evolution du taux d'actualisation				
	Taux d'actualisation	↗	0.5%	↘ 8.7%
	Taux d'actualisation	↘	0.5%	↗ 10.0%
Evolution de l'augmentation des salaires				
	Augmentation future des salaires	↗	0.5%	↗ 2.7%
	Augmentation future des salaires	↘	0.5%	↘ 2.5%
Evolution des prestations de retraite				
	Augmentation future des prestations de retraite	↗	0.5%	↗ 6.7%
	Augmentation future des prestations de retraite	↘	0.5%	↘ 6.1%

25.2 Engagements de retraite - Filiales

Ces engagements de retraite, basés sur la primauté des prestations, correspondent à ceux des filiales de SIG consolidées par intégration globale.

	Engagements statutaires	Autres	Total
2014			
Engagements retraite - filiales au 01.01	5'620	4'774	10'394
Augmentation			-
Changement d'estimation			-
Actualisation	194	1'041	1'235
Utilisation	-23		-23
Engagements retraite - filiales au 31.12	5'791	5'815	11'606
2015			
Engagements retraite - filiales au 01.01	5'791	5'815	11'606
Augmentation			-
Changement d'estimation			-
Actualisation	133	-143	-10
Utilisation	-26		-26
Engagements retraite - filiales au 31.12	5'898	5'672	11'570

25.3 Autres engagements - SIG

Autres engagements

Le statut du personnel de SIG accorde aux collaborateurs des gratifications en fonction de leur ancienneté et à la retraite.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût actuel estimé des gratifications à verser qui devra être pris en charge par SIG.

Détermination des autres engagements

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements liés aux autres engagements.

	2015	2014
Valeur actuelle des autres engagements au 01.01	16'267	14'070
Coût net des services rendus	1'082	969
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	188	316
Prestations versées	-1'285	-1'158
(Gain) / perte résultant de changements des hypothèses	-673	1'497
- Démographiques	-1'046	
- Financières	373	1'497
Perte actuarielle résultant de l'expérience	307	573
Valeur actuelle des autres engagements au 31.12	15'886	16'267
<i>Dont autres engagements en-cours d'emploi</i>	<i>5'313</i>	<i>4'966</i>
<i>Dont autres engagements post-emploi</i>	<i>10'573</i>	<i>11'301</i>

Composition des charges relatives aux autres engagements

Le tableau ci-dessous indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2015	2014
Coût net des services rendus	-1'082	-969
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	-188	-316
Perte actuarielle résultant de changement des hypothèses financières	-424	-425
Perte actuarielle résultant de l'expérience	-102	-231
Variation des autres engagements comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	-1'796	-1'941
Gain actuariel résultant de changement des hypothèses démographiques	1'300	-
Perte actuarielle résultant de changement des hypothèses financières	-200	-1'072
Perte actuarielle résultant de l'expérience	-205	-342
Variation des autres engagements comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	895	-1'414
Variation des autres engagements comptabilisée dans le compte de résultat global	-901	-3'355

Principales hypothèses de calcul liées aux autres engagements

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des autres engagements sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite (note 25.1).

Contribution de l'employeur liée aux autres engagements attendue pour 2016

Sur la base des contributions effectivement payées en 2015, le montant des contributions de l'employeur estimé pour l'exercice comptable 2016 est de KCHF 1'114.

26 Dettes résultant de livraisons et prestations

	2015	2014
Fournisseurs tiers	67'791	61'179
Fournisseurs sociétés associées et coentreprises	32'431	43'643
Total des dettes résultant de livraisons et prestations	100'222	104'822

27 Passifs financiers et comptes de régularisation

	2015	2014
Etat et autres collectivités publiques	46'379	33'374
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur de l'Etat	13'840	8'029
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur des autres collectivités publiques	30'686	24'087
Autres dettes envers les collectivités publiques	1'853	1'258
Passifs financiers	60'981	52'883
Achats d'énergies	15'659	16'348
Achats d'énergies à des sociétés associées et coentreprises	8'417	13'650
Instruments financiers dérivés passifs	16'860	5'630
Passifs financiers	20'045	17'255
Comptes de régularisation	58'724	47'490
- Au près de tiers	33'157	22'000
- Au près de sociétés associées et coentreprises	1'111	1'267
Rémunérations différées	11'204	11'441
Rémunération variable	7'008	8'188
Fonds de prévoyance en cas de décès	382	352
Fonds mécénat	466	442
Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)	970	918
Fonds environnemental (COGEFE)	2'326	343
Dépôts de garantie clients	2'100	2'539
Total des passifs financiers et comptes de régularisation	166'084	133'747

Instruments financiers dérivés passifs

Les catégories d'instruments financiers dérivés passifs sont détaillées dans la note de gestion des risques (note 32), et présentées au passif, respectivement à court et long terme.

	2015	2014
Échéances des instruments financiers dérivés passifs		
Non courantes (note 22)	8'081	2'785
Courantes	16'860	5'630
Total des instruments financiers dérivés passifs	24'941	8'415

28 Dépréciations d'actifs et provisions d'engagements

Historique des corrections de valeurs enregistrées par SIG sur ses actifs et des engagements contractuels futurs reconnus par SIG en lien avec ses activités dans l'éolien

Montant en MCHF	2015	2014	2013-2010	Total cumulé au 31.12.15
Activités SIG	-29.2	-35.2	-45.0	-109.4
Telecom (FTTH)	-29.2	-24.2	-45.0	-98.4
Energie Thermique		-11.0		-11.0
Participations	-39.5	-48.4	-148.9	-236.8
EDH	-36.7	-35.0	-70.0	-141.7
Swisspower Renewables	-2.2	-4.9		-7.1
Swiss Fibre Net	-0.4	-1.3		-1.7
CadZiplo	-0.9			-0.9
Swisspower Energy		-2.0	-2.0	-4.0
Partenariats éoliens	0.7	-5.2	-76.9	-81.4
Total	-68.7	-83.6	-193.9	-346.2

Dépréciations d'immobilisations corporelles

Fiber To The Home (FTTH) SIG construit dans le canton de Genève un réseau de fibre optique permettant d'y rendre accessible les services du très haut débit (note 10).

Energie thermique La stratégie thermique développée par SIG s'inscrit dans la ligne de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération pour atteindre les objectifs de Genève en matière de CO2. Cette stratégie consiste notamment à couvrir à terme la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables (note 10).

En 2015, l'estimation de la valeur recouvrable du réseau thermique n'a pas nécessité l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire. Cette valeur correspond à la valeur d'utilité, qui n'intègre pas les projets en développement autres que ceux actés à la date d'évaluation.

Dépréciations d'actifs financiers, non consolidés et consolidés

EnergieDienst Holding En 2011, SIG a investi MCHF 291 dans le capital-actions de la société EnergieDienst Holding, soit une part de 15.05% (note 13).

Swisspower Renewables SIG détient une participation de 20.33% dans le capital-actions de Swisspower Renewables, active dans la gestion de participations de parcs éoliens en exploitation à l'étranger (note 13).

Swiss Fibre Net SIG détient une participation de 38% dans le capital-actions de Swiss Fibre Net SA, active au niveau national dans le domaine de la fibre optique (note 12).

CadZiplo SIG détient une participation de 33% dans le capital-actions de CadZiplo qui a pour objectif de récupérer les rejets thermiques d'entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) pour les redistribuer sous forme de chauffage dans la même zone (note 12).

Swisspower Energy SIG détient une participation de 29.86% dans le capital-actions de Swisspower Energy SA, active dans la distribution d'énergies et fournissant des services afférents (note 12).

Partenariats éoliens Entre 2009 et 2013, SIG a investi dans plusieurs projets ayant pour objectif le développement de parcs éoliens. Ces partenariats éoliens se sont concrétisés par des prises de participation dans le capital-actions de sociétés, ainsi que par des prêts accordés (notes 11 et 13).

Actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par SIG en 2015, de provisions d'engagements contractuels futurs éoliens et hypothèses-clés retenues

	2015	2014	Note	Indice de perte de valeur	WACC*	
					2015	2014
Immobilisations corporelles	-29'180	-35'200	8 et 10			
Activité SIG - Télécom (FTTH)	-29'180	-24'200		Informations nouvelles relatives à l'évolution du marché	5.8%	6.8%
Activité SIG - Energie thermique		-11'000				5.2%
Immobilisations incorporelles	-3'413	-3'413	8 et 11			
Verrivent		-3'413		Informations nouvelles relatives aux projections financières et aux données techniques		6.6%
Immobilisations financières	-38'939	-52'693	9 et 13			
EDH	-36'730	-35'000		Poursuite de la baisse du prix de marché de l'énergie électrique et fluctuation EUR/CHF	5.9%	5.9%
Swisspower Renewables	-2'159	-4'852		Informations nouvelles sur hypothèses financières et fluctuations EUR/CHF	5.7%	6.3%
Créance Swiss Fibre Net	-50				10.1%	10.1%
Créance Ennova		-12'600				
Créance San Gottardo		-241				7.1%
Participations mises en équivalence	-1'377	-4'048	9 et 12			
Swiss Fibre Net	-300	-1'308			10.1%	10.1%
Partenariats éoliens	-213	-740		Informations nouvelles relatives aux projections financières et aux données techniques	8.6%	8.6%
CadZiplo	-864				7.7%	
Swisspower Energy		-2'000		Informations nouvelles relatives à l'activité de Swisspower Energy		5.0%
Total Dépréciations - (dotation)	-69'496	-95'354				
Engagement éolien	832	28'100	6 et 24	Information nouvelle relative à l'un des partenariats éoliens		
Total Provisions - reprise	832	28'100				
Ennova		-16'346	6	Fin de relations pré-existantes		
Total Charges d'exploitation	0	-16'346				
Impact (défavorable) sur résultat	-68'664	-83'600				

Analyse de sensibilité des hypothèses critiques

Les valeurs recouvrables, valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, ont été obtenues en utilisant la méthode de calcul des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces calculs comprennent notamment l'utilisation des dernières données techniques et financières connues de FTTH ainsi que les projections financières à court et moyen terme d'EDH, de Swisspower Energy, de Swisspower Renewables, de Swiss Fibre Net et de CadZiplo.

Une variation à la hausse de 1% du coût moyen pondéré du capital (WACC) aurait un impact défavorable de :

- MCHF 23 sur la valeur de la participation dans EDH.
- MCHF 5 sur la valorisation de Swisspower Renewables.
- MCHF 7 pour les actifs FTTH.

Par ailleurs, d'autres hypothèses peuvent faire varier la valeur finale de manière significative. A ce titre, une variation de :

- 1% du taux de pénétration du marché aurait un impact de MCHF 7 sur la valeur des actifs FTTH.
- 10cts du cours de EUR/CHF aurait un impact de MCHF 14 sur la valorisation de la participation dans EDH.

29 Relations avec les parties liées

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers.

Filiales, coentreprises, entreprises communes et sociétés associées

L'essentiel des transactions avec les parties liées se concrétise au travers des achats d'énergies destinés à la vente (note 4). Les prix sont fixés contractuellement (note 31).

Droit d'achat

Dans le cadre des conventions avec le groupe EOS, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS SA pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS SA, jusqu'au 31 décembre 2030. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS SA et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité.

L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 0 en 2015 (KCHF 0 en 2014) en raison de la baisse récurrente des prix de l'électricité.

Option financière FMHL

Le groupe EOS a concédé à SIG un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société « Forces Motrices Hongrin-Léman SA » (FMHL).

Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 0 en 2015 (KCHF 0 en 2014) en raison de la baisse récurrente des prix de l'électricité.

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

SIG a pris une participation dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. A la date de clôture, le montant résiduel que ces dernières peuvent emprunter dans le cadre de ce financement est de KCHF 2'762 (KCHF 3'288 en 2014), sur la base de critères de réalisation prédéfinis.

Opération de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme sont parfois réalisées entre parties liées pour optimiser les trésoreries respectives.

Détenteurs du capital de dotation de SIG

Redevances aux collectivités publiques

Différentes lois fixent les montants des redevances et rabais que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville de Genève et des Communes (note 7).

Rémunération du capital de dotation

La LSIG mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5% du capital de dotation doit être versé aux détenteurs de ce capital (note 9).

Transactions avec les détenteurs du capital de dotation de SIG

SIG n'influence pas ni n'est sous l'influence des sociétés sur lesquelles les détenteurs du capital de dotation de SIG ont le contrôle, le contrôle conjoint ou une influence notable.

Les éventuelles transactions concernant la fourniture d'énergies et de services de SIG envers les détenteurs du capital de dotation ainsi que les sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils ont une influence notable sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Les transactions avec les détenteurs du capital de dotation de SIG sont indiquées sous les rubriques « Redevances aux collectivités publiques » (note 7), « Actifs financiers et comptes de régularisation » (note 16) et « Passifs financiers et comptes de régularisation » (note 27).

Les ventes aux parties liées qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable des détenteurs de capital de dotation de SIG se montent à KCHF 82'402 en 2015 (KCHF 84'334 en 2014).

Principaux dirigeants

La liste des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration figure dans le rapport de gestion et de développement durable.

Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale est fixée par des contrats de travail de droit privé ou sous les conditions statutaires de droit public.

Le Conseil d'administration compte 23 membres et la Direction générale 9 membres, dont la rémunération, les autres engagements et les indemnités reçues pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, coentreprises, entreprises communes et sociétés associées de SIG sont énumérés ci-après :

	2015		2014	
	Conseil d'administration	Direction générale *	Conseil d'administration	Direction générale *
Rémunération	556	2'130	723	2'160
Autres engagements		379		392
Indemnités pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG	179		126	

* chiffres calculés prorata temporis sur la durée de présence des directeurs (directeurs ad interim non pris en compte).

Autres engagements en faveur de la Direction générale

Les autres engagements en faveur des membres de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les éventuelles transactions concernant les produits et prestations de SIG envers ses principaux dirigeants et toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Prêts aux dirigeants

Aucun prêt individuel n'est accordé aux dirigeants.

30 Engagements

Engagements en faveur de Gaznat

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de KCHF 6'591. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et le groupe EOS) et auprès de tiers.

SIG s'est contractuellement engagée à acheter du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat.

Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Cautionnement ISDS Oulens

SIG détient une participation dans la société ISDS Oulens qui a pour but l'exploitation d'une installation de stockage pour déchets stabilisés.

Attaché à cette participation, un cautionnement simple d'un montant de KCHF 3'021 a été souscrit par l'Etat de Genève en garantie du remboursement du crédit obtenu par la société ISDS Oulens auprès du prêteur.

Engagement en faveur de Cadiom

Pour compléter le financement de la construction de son réseau de chauffage à distance, la société Cadiom a obtenu un crédit bancaire.

En 2006, tous les actionnaires de Cadiom ont mis en nantissement l'ensemble de leurs actions auprès de l'institut bancaire qui a octroyé l'emprunt.

En 2013, SIG a accordé à Cadiom une ligne de crédit de KCHF 7'000. Cette ligne est utilisée pour un montant de KCHF 750 au 31 décembre 2015 (KCHF 2'000 en 2014).

Engagement en faveur d'ennova

Dans le cadre du soutien financier apporté à sa filiale ennova, SIG a postposé des créances pour un montant de KCHF 40'524 au 31 décembre 2015 (KCHF 39'770 en 2014) afin de garantir la continuité d'exploitation et la pérennité financière de sa filiale vis-à-vis des tiers.

Engagement en faveur de PôleBio Energies

Dans le cadre du soutien financier apporté à sa participation PôleBio Energies, SIG a postposé l'avance de fonds faite en faveur de cette participation pour un montant de KCHF 315 au 31 décembre 2015 (KCHF 300 en 2014).

31 Gestion du capital

SIG a pour volonté de consolider sa pérennité économique dans le respect de sa mission. L'entreprise s'engage par conséquent à mettre en oeuvre les actions pour maîtriser sa dette tout en assurant les investissements nécessaires à la fiabilité et au développement de ses activités.

Ainsi, en complément du ratio d'indépendance financière permettant d'évaluer la structure de financement de l'entreprise, la Direction générale a décidé d'introduire, dans les états financiers, le suivi de la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette. Ceci se traduit par la présentation d'un nouveau ratio (dette nette / EBITDA), qui est communément utilisé sur les marchés.

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité préciser certains éléments relatifs à son endettement en décomposant, dans le tableau ci-après, la dette nette en trois niveaux :

- Le premier niveau ("dette nette financière") regroupe les dettes contractées auprès de banques ou d'investisseurs institutionnels, nettes des liquidités.
- Le second niveau ("dette nette avec CAP") correspond au total de la dette nette financière et de la dette à l'égard de la CAP (contractée dans le cadre du plan d'assainissement de la caisse de pension).
- Le troisième niveau ("dette nette avec IAS 19R") est la dette nette financière à laquelle s'ajoute l'engagement actuariel selon IAS 19R.

La Direction générale considère que la dette nette incluant les engagements actuariels ne donne pas la vision la plus pertinente de l'endettement net de l'entreprise car ce niveau de dette est affecté par la grande variabilité des hypothèses actuarielles, notamment financière. Par ailleurs, c'est le niveau de "dette nette avec CAP" qui est retenu par l'Etat de Genève pour l'établissement de ses comptes consolidés. En conséquence, le calcul du ratio de dette nette / EBITDA est effectué sur le niveau de "dette nette avec CAP". L'EBITDA n'a pas fait l'objet d'un retraitement, la charge de prévoyance calculée qui y figure n'ayant pas varié de façon significative d'une année sur l'autre.

Le calcul du ratio d'indépendance financière reste quant à lui fondé sur des capitaux propres et une dette nette incluant les effets d'IAS 19R.

	2015	2014
Résultat d'exploitation - EBITDA	265'119	236'437
Parts à court et long terme des emprunts	643'259	562'446
Liquidités et équivalents de liquidités	-192'474	-32'124
Dette nette financière	450'785	530'322
+ Dette d'assainissement CAP	360'916	425'944
Dette nette avec CAP	811'701	956'266
Dette nette (avec CAP) / EBITDA	3.1	4.0
- Dette d'assainissement CAP	-360'916	-425'944
+ Engagements de retraites et autres engagements	920'161	861'892
Dette nette avec IAS 19R	1'370'946	1'392'214
Capitaux propres	1'605'606	1'768'103
Dette nette (avec IAS 19R) / capitaux propres	85%	79%

32 Gestion des risques financiers

Valeur comptable et de marché des actifs et passifs financiers par catégorie

Le tableau ci-dessous illustre les valeurs comptables des actifs et passifs financiers au bilan, évalués à la valeur de marché. Il indique les niveaux de risques par instruments financiers évalués à la juste valeur.

	Note	Valeur comptable			Valeur de marché (juste valeur)		
		Instruments financiers de couverture à la juste valeur par les capitaux propres et le compte de résultat	Prêts et créances	Disponible à la vente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
2014							
Actifs financiers évalués à la juste valeur			4'994	201'925		4'994	201'925
Contrats de couverture à terme d'électricité	13/16		872			872	
Contrats de couverture de taux de changes	13/16		4'122			4'122	
Titres non consolidés	13			201'925			201'925
Actifs financiers non évalués à la juste valeur			304'449				
Créances à long terme	13		55'207				
Créances résultant de livraisons et prestations	15		160'563				
Autres actifs financiers	16		56'556				
Liquidités et équivalents de liquidités	17		32'124				
Passifs financiers évalués à la juste valeur			-8'415		-4'490	-3'925	
Contrats de couverture à terme d'électricité	22/27		-2'179			-2'179	
Contrats de couverture de taux de changes	22/27		-434			-434	
Contrats de couverture à terme de gaz	22/27		-4'490		-4'490		
Contrats de couverture de taux d'intérêts	22/27		-1'312			-1'312	
Passifs financiers non évalués à la juste valeur			-747'895				
Emprunts à long terme	23		-474'287				
Passifs financiers et autres engagements	27		-80'627				
Emprunts à court terme	23		-88'159				
Dettes résultant de livraisons et prestations	26		-104'822				
2015							
Actifs financiers évalués à la juste valeur			15'671	174'772		15'671	174'772
Contrats de couverture à terme d'électricité	13/16		8'052			8'052	
Options de change	13/16		7'618			7'618	
Swap de taux d'intérêts	13/16		1			1	
Titres non consolidés	13			174'772			174'772
Actifs financiers non évalués à la juste valeur			441'026				
Créances à long terme	13		46'250				
Créances résultant de livraisons et prestations	15		177'714				
Autres actifs financiers	16		24'588				
Liquidités et équivalents de liquidités	17		192'474				
Passifs financiers évalués à la juste valeur			-24'941		-6'964	-17'977	
Contrats de couverture à terme d'électricité	22/27		-8'483			-8'483	
Options de change	22/27		-8'475			-8'475	
Contrats de couverture à terme de gaz	22/27		-6'964		-6'964		
Swap de taux d'intérêts	22/27		-1'019			-1'019	
Passifs financiers non évalués à la juste valeur			-833'981				
Emprunts à long terme	23		-579'072				
Passifs financiers et autres engagements	27		-90'500				
Emprunts à court terme	23		-64'187				
Dettes résultant de livraisons et prestations	26		-100'222				

Bien que les titres non consolidés soient présentés dans la catégorie "Disponibles à la vente", la Direction générale n'envisage aucune cession de ces participations dans un futur proche.

Hierarchie d'évaluation des instruments financiers

Niveau 1

Le niveau 1 concerne les instruments financiers valorisés sur la base des cours cotés auxquels SIG a accès sur un marché actif. Il comprend les opérations à terme de couverture d'électricité et de gaz conclues de gré en gré (over the counter) ou via broker dont la juste valeur est déterminée par analogie avec des contrats similaires cotés sur le marché boursier allemand.

Niveau 2

Le niveau 2 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours sur des marchés cotés et non cotés pour des actifs ou des passifs similaires. Il comprend les contrats à terme de change et les options de change.

Niveau 3

Le niveau 3 comprend l'option FMHL, ainsi que les titres des participations non consolidées notamment EDH et SPRAG, dont la juste valeur est déterminée en actualisant les cash flow futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité ainsi que le taux d'actualisation utilisés pour ce calcul de valorisation font référence au marché boursier allemand.

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui affectent les états financiers. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Influence des actifs et passifs financiers sur le résultat

Pour les transactions désignées comme des opérations de couverture, les ajustements de la valeur comptable à la juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture.

Le différentiel d'intérêt des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers dans le résultat net, de même que la charge d'intérêts liée aux emprunts contractés.

Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le résultat net, de même que les achats d'électricité couverts.

	Instruments financiers dérivés par les capitaux propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	Note
2014					
Intérêts				-10'817	9
Frais et primes			-759		
Gains/(pertes) sur instruments financiers	-583				9
Variation de juste valeur	-5'777				9
Gains/(pertes) de change			-1'082		8
Actualisation des créances			4'772		9
Produits des participations, revenus de créances			10'349		9
Dépréciations d'actifs financiers		-43'900	-241		28
Total	-6'360	-43'900	13'039	-10'817	
2015					
Intérêts				-11'346	9
Frais et primes			-205		9
Gains/(pertes) sur instruments financiers	-586				9
Variation de juste valeur	-6'125				9
Gains/(pertes) de change			-5'288		8
Actualisation des créances			1'371		9
Produits des participations, revenus de créances			11'314		9
Dépréciations d'actifs financiers		-40'266	-50		28
Total	-6'711	-40'266	7'142	-11'346	

Influence des instruments financiers dérivés sur les réserves de couverture

Dérivés en réserve de trésorerie dans les capitaux propres	2015	2014
Réserves de couverture au 1er janvier	-1'265	-868
Instruments financiers échus des swaps de taux d'intérêts	2'046	33
Variation de valeur des swaps de taux d'intérêts	194	-430
Réserves de couverture au 31 décembre	975	-1'265

Information sur la nature, l'étendue et la gestion des risques liés aux instruments financiers

Gérer les risques revient d'abord à connaître la nature de ces risques pour les identifier, les évaluer et, ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments et de techniques adéquats. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la Direction générale de l'entreprise.

Gestion des risques

La dernière mise à jour de la «politique de gestion des risques financiers» a été approuvée par le Conseil d'administration le 16 janvier 2014. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel la Direction finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un «manuel de gestion des risques financiers» qui en est la déclinaison opérationnelle et qui a été approuvé à la même date.

Dans le cadre de son activité opérationnelle et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité, de crédit et de marché. SIG couvre les risques associés par des instruments financiers de taux d'intérêts, de changes et de contrats à terme (électricité/gaz) évalués à la juste valeur, afin de maintenir un équilibre opérationnel.

a) Risques de liquidités

SIG est structurellement emprunteuse de capitaux à moyen et long terme. Du fait de son dynamisme, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. En pareille situation, SIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires, notamment sous forme d'avances à terme fixe d'une durée maximale de 12 mois. La politique de SIG en matière de trésorerie consiste à garantir un niveau de liquidités adéquat pour le fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant le rendement des fonds excédentaires, dans le respect du principe de préservation du capital. SIG place ses liquidités excédentaires au moyen d'instruments financiers clairement identifiés dans le cadre de sa politique et de son manuel de gestion des risques financiers.

Echéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

2014	Note	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	A plus de dix ans	Total
Emprunts à court et long terme et intérêts relatifs	23	88'159	175'820	163'133	135'334	562'446
Instruments financiers dérivés à court et long terme	27	5'630	2'785			8'415
Fournisseurs	26	104'822				104'822
Passifs financiers à court terme	27	80'627				80'627
Total de l'échéance contractuelle des passifs financiers		279'238	178'605	163'133	135'334	756'310
2015						
Emprunts à court et long terme et intérêts relatifs	23	64'187	151'518	306'054	121'500	643'259
Instruments financiers dérivés à court et long terme	27	16'860	8'081			24'941
Fournisseurs	26	100'222				100'222
Passifs financiers à court terme	27	90'500				90'500
Total de l'échéance contractuelle des passifs financiers		271'769	159'599	306'054	121'500	858'922

b) Risques de crédit

Une partie du risque de crédit est due aux placements de liquidités et aux transactions d'instruments financiers dérivés. Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées.

Les limites d'engagement ainsi que le rating minimum des contreparties sont définis et fixés dans le manuel de gestion des risques financiers. La Direction générale n'anticipe aucune perte qui résulterait de leur défaillance quant à leurs obligations contractuelles.

L'activité de SIG est également confrontée à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Les créances échues sont ouvertes depuis plus d'un mois. Elles se montent à KCHF 6'645 en 2015 (KCHF 7'202 en 2014). Aucun intérêt n'est facturé sur ces créances. La Direction générale estime qu'il n'y aura pas de perte significative liée aux paiements des débiteurs.

En outre, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

Exposition aux risques de crédit

	2015	2014
Créances à long terme	46'250	55'207
Créances résultant de livraisons et de prestations	177'714	160'563
Autres actifs financiers	24'588	56'556
Liquidités et équivalents de liquidités	192'474	32'124
Total de l'exposition au risque de crédit et de liquidité	441'026	304'449

Le risque maximum de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

Exposition aux risques de marché

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt impacte tout autant les éléments de l'actif que du passif d'un bilan. L'objectif est donc de parvenir à neutraliser les impacts sur les passifs et les actifs dus aux variations des taux d'intérêts.

En ce qui concerne plus précisément la dette, il s'agit de mettre en place les couvertures adéquates, afin de se prémunir contre une évolution adverse des taux d'intérêts. La part des emprunts à taux variable par rapport à la dette totale est plafonnée, notamment par l'utilisation d'instruments financiers clairement définis et dont les limites d'engagement sont fixées dans le cadre de la politique et du manuel de gestion des risques financiers.

Les opérations de couverture des risques liés aux taux d'intérêts ne peuvent être effectuées en principe que sur la dette existante. Néanmoins, dans le cadre d'un nouveau financement ou d'un refinancement, une opération de pré-couverture peut être effectuée, avant même que le financement ne soit totalement finalisé.

Risque de change

Dans le cadre de ses activités, SIG fait face à une exposition au risque de change EUR/CHF résultant principalement de la vente d'énergie (électricité et gaz). Plus précisément, une partie de l'approvisionnement en énergie s'effectue sur le marché en euros, alors que la vente d'énergie aux clients de SIG s'effectue principalement en francs suisses. Les recettes de SIG en euros étant négligeables, cette dernière est structurellement déficitaire en euros.

L'objectif de SIG dans sa gestion du risque de taux de change consiste essentiellement à couvrir les besoins en euros, afin de minimiser l'impact des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les achats et les ventes d'énergie.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont réglées dans le cadre de la politique et du manuel de gestion des risques financiers.

Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Risque de prix et d'approvisionnement

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est notamment exposée à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

SIG vend de l'électricité et du gaz. Les risques de volume et de prix liés à l'approvisionnement des clients sont gérés par SIG et font l'objet d'une Politique et d'un Manuel de risques d'Électricité et de Gaz.

Les portefeuilles d'énergies électrique et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volume liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

33 Périmètre de consolidation du Groupe SIG

Le périmètre de consolidation liste l'investissement direct de SIG dans ses participations. La part du capital détenu exprime le pourcentage acquis des actions. Elle est identique à celui des droits de vote.

Sociétés	Siège	But	Participation en	
			2015	2014
Filiales				
Secteur de l'électricité				
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Chancy	Energie électrique d'origine hydraulique	72%	72%
Securelec SA	Carouge	Sécurité des installations électriques	100%	100%
Compagnie Luminotechnique SA	Satigny	Eclairages extérieurs de grande hauteur	100%	100%
TourNEvent SA	Rochefort	Energie électrique d'origine éolienne	100%	100%
ennova SA	Le Landeron		100%	100%
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Bullet		100%	100%
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	Moutier		100%	100%
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	Court		100%	100%
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	Romont BE		100%	100%
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	Val-de-Travers		100%	100%
Windpark Schwängimatt SA	Laupersdorf		100%	90%
Parc Eolien de St-Brais SA	St-Brais		95%	95%
Parc Eolien de Delémont SA	Delémont		85%	85%
Secteur du gaz et de l'énergie thermique				
Cadiom SA	Vernier	Production, transport de chaleur	51%	51%
Secteur multiservice				
Services Industriels de Genève (France)	Annemasse	Projets dans les domaines d'activité de SIG	100%	100%
Activité conjointe				
Secteur de l'électricité				
Gries Wind SA	Obergoms	Energie électrique d'origine éolienne	25%	25%
Secteur environnement				
PôleBio Energies SA	Satigny	Traitement et valorisation des déchets	33%	33%
Coentreprises (joint ventures)				
Secteur de l'électricité				
EssairVent SA	Essertines-sur-Rolle	Energie électrique d'origine éolienne	49%	49%
Windpark Burg SA	Kienberg		40%	51%
Verrivent SA	Les Verrières		50%	100%*
Secteur du gaz et de l'énergie thermique				
CGC Holding SA	Thônex	Gestion d'entreprises	40%	40%
Entreprises associées				
Secteur de l'électricité				
EOS Holding	Lausanne	Production, transport, négoce, commercialisation	20%	20%
Parco eolico del San Gottardo SA	Airolo		25%	25%
BavoisEole SA	Bavois		51%	0%
Securelec - Vaud SA	Ecublens		Sécurité des installations électriques	38%
Secteur du gaz et de l'énergie thermique				
Gaznat SA	Lausanne	Approvisionnement, transport	38%	38%
CadZiplo SA	Plan-les-Ouates	Valorisation de rejets thermiques	33%	25%
Secteur telecom				
Swiss Fibre Net SA	Berne	Services liés à la fibre optique	38%	38%
Secteur multiservice				
Swisspower Energy SA	Zürich	Commerce d'énergies	30%	30%

* filiale en 2014

Participation indirecte

SIG détient également, indirectement via la coentreprise CGC Holding, 17.8% de la société Cadiom.

Participations non consolidées

Les participations non consolidées apparaissent dans les « Immobilisations financières » (note 13).

Changement de périmètre

Diminution de la participation de SIG au capital de Verrivent et Windpark Burg

SIG a décidé de céder 50% de sa participation au capital-actions de Verrivent SA au Groupe E, via sa filiale Greenwatt SA, en février 2015.

En juillet 2015, SIG a également décidé de vendre une partie de sa participation au capital de la société Windpark Burg SA. La participation de SIG au capital-actions de cette société est dès lors passée de 51% à 40%.

Cession de la participation de SIG au capital Swisswinds Development

Le 28 mai 2015, SIG a décidé de se désengager entièrement de sa participation de 28% au capital-actions de Swisswinds Development GmbH.

Augmentation de la participation de SIG au capital de CadZiplo

La société CadZiplo SA a pour but de valoriser les rejets thermiques d'une zone industrielle sur le canton de Genève. SIG a acquis 25% du capital en 2014 pour un montant de KCHF 200. SIG a décidé d'augmenter sa participation pour détenir 33% du capital-actions au 31 décembre 2015.

Entrée au capital de la société BavoisEole

Le 18 décembre 2015, SIG, Vento Ludens Suisse et la commune de Bavois (VD) ont constitué la société BavoisEole SA qui vise à exploiter le potentiel éolien de la commune de Bavois. La participation de SIG se monte à 51% pour un montant de KCHF 51.

Filiales

Au 31 décembre 2015, SIG détient 72.2% des actions de la société SFMCP, ce qui lui permet de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration de cette dernière. Le Conseil d'administration de SFMCP vote à la majorité absolue lorsque des décisions stratégiques sont prises.

SIG détient directement 51% des actions de la société Cadiom. Elle détient la majorité des voix au Conseil d'administration de cette dernière. Le Conseil d'administration vote à la majorité des membres présents.

Les conventions qui lient respectivement les actionnaires de SFMCP et de Cadiom ne limitent pas le pouvoir de SIG au sens de la norme IFRS. Par conséquent, la Direction générale a conclu au contrôle par SIG des sociétés SFMCP et Cadiom. Ces dernières sont consolidées par intégration globale, en tant que filiales, dans les états financiers consolidés de SIG.

Informations financières globales résumées des filiales de SIG non détenues en propriété exclusive et dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les montants indiqués ci-dessous représentent les valeurs figurant dans les états financiers des filiales SFMCP et Cadiom après avoir été retraités pour être conformes aux IFRS mais avant élimination des comptes et opérations réciproques. Compte tenu de l'impact non significatif du groupe Ennova, l'information n'a pas été présentée dans cette note. La part du groupe Ennova aux capitaux propres ne donnant pas le contrôle se monte à KCHF 41 au 31 décembre 2015 (KCHF 20 au 31 décembre 2014).

2015	SFMCP	Cadiom	Total
Pourcentage d'intérêts de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	28%	31%	

Bilan

Actifs non courants	116'007	47'316	163'323
Actifs courants	3'557	4'664	8'221
Total actifs	119'564	51'980	171'544
Capitaux propres	52'328	16'468	68'796
Passifs non courants	55'843	29'810	85'653
Passifs courants	11'393	5'702	17'095
Total capitaux propres et passifs	119'564	51'980	171'544
Part des participations ne donnant pas le contrôle aux capitaux propres	14'526	5'122	19'648

Compte de résultat

Produits	16'713	13'884	30'597
Charges	-17'525	-11'874	-29'399
Résultat net de l'exercice	-812	2'010	1'198
Autres éléments du résultat global			-
Résultat global de l'exercice	-812	2'010	1'198
Part des participations ne donnant pas le contrôle au résultat net de l'exercice	-225	625	400

Flux de trésorerie

des activités opérationnelles	3'263	-210	3'053
des activités d'investissement	-12'724	-214	-12'938
des activités de financement	7'600	-3'630	3'970
Variation nette des liquidités	-1'861	-4'054	-5'915

2014	SFMCP	Cadiom	Total
Pourcentage d'intérêts de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	28%	31%	

Bilan

Actifs non courants	109'311	49'792	159'103
Actifs courants	6'843	5'610	12'453
Total actifs	116'154	55'402	171'556
Capitaux propres	53'129	14'990	68'119
Passifs non courants	48'606	32'981	81'587
Passifs courants	14'419	7'431	21'850
Total capitaux propres et passifs	116'154	55'402	171'556
Part des participations ne donnant pas le contrôle aux capitaux propres	14'749	4'662	19'411

Compte de résultat

Produits	16'938	10'802	27'740
Charges	-16'958	-10'943	-27'901
Résultat net de l'exercice	-20	-141	-161
Autres éléments du résultat global			-
Résultat global de l'exercice	-20	-141	-161
Part des participations ne donnant pas le contrôle au résultat net de l'exercice	-5	-44	-49

Flux de trésorerie

des activités opérationnelles	6'311	-1'218	5'093
des activités d'investissement	-15'458	-786	-16'244
des activités de financement	5'500	1'430	6'930
Variation nette des liquidités	-3'647	-574	-4'221

Entreprises communes

Les sociétés Gries Wind et PôleBio Energies sont consolidées dans les états financiers de SIG sur la base de la quote-part de SIG dans les actifs, passifs, produits et charges de ces sociétés.

Coentreprises

L'application des critères de la norme IFRS 11 « Partenariats » a amené la Direction générale de SIG à conclure que la convention qui lie les actionnaires de CGC Holding est un partenariat.

Les actionnaires n'ont cependant pas droit à la quasi-totalité des avantages économiques des actifs détenus par CGC Holding et cette dernière ne dépend pas systématiquement de ses actionnaires pour le règlement de ses passifs.

Par conséquent, la Direction générale de SIG a conclu à la coentreprise et CGC Holding est consolidée par mise en équivalence dans les états financiers de SIG.

Sociétés associées

Les conventions qui lient les actionnaires de certaines sociétés dans lesquelles SIG a investi ne permettent pas de conclure au partenariat dans la gestion de ces dernières. Cependant, SIG exerce tout de même une influence notable sur elles. Ces sociétés associées sont consolidées par mise en équivalence dans les états financiers de SIG.

Informations financières globales résumées des sociétés associées et coentreprises de SIG

Les montants indiqués ci-dessous représentent les valeurs présentées dans les états financiers des sociétés associées et coentreprises après avoir été retraitées pour être conformes aux IFRS.

	EOSH	Gaznat	Autres sociétés associées	Sociétés coentreprises	Total
2015					
Actifs non courants	1'303'157	223'741	765	4'685	1'532'348
Actifs courants	205'444	173'685	57'752	26'120	463'001
Total actifs	1'508'601	397'426	58'517	30'805	1'995'349
Capitaux propres	1'259'257	179'024	8'602	5'852	1'452'735
Passifs non courants	236'900	139'767	0	2'001	378'668
Passifs courants	12'444	78'635	49'915	22'952	163'946
Total capitaux propres et passifs	1'508'601	397'426	58'517	30'805	1'995'349
Produits	53'747	493'094	12'339	52'993	612'173
Charges	-322'716	-491'431	-12'309	-50'196	-876'651
Résultat de l'exercice	-268'969	1'663	31	2'797	-264'478
Autres éléments du résultat global	-57'388				-57'388
Résultat global de l'exercice	-326'357	1'663	31	2'797	-321'866
Part de SIG aux capitaux propres	256'762	68'029	2'609	2'897	330'297
Goodwill					-
Valeur de mise en équivalence	256'762	68'029	2'609	2'897	330'297
Part de SIG au résultat	-54'843	632	12	1'529	-52'670
Part de SIG aux autres éléments du résultat global	-11'702				-11'702
2014					
Actifs non courants	1'625'310	233'110	4'940	9'182	1'872'542
Actifs courants	262'761	165'995	60'968	19'227	508'951
Total actifs	1'888'071	399'105	65'908	28'409	2'381'493
Capitaux propres	1'645'625	193'376	11'364	3'760	1'854'125
Passifs non courants	235'506	102'868	2'562	4'501	345'437
Passifs courants	6'940	102'861	51'982	20'148	181'931
Total capitaux propres et passifs	1'888'071	399'105	65'908	28'409	2'381'493
Produits	47'525	524'816	13'164	53'811	639'316
Charges	-688'158	-514'290	-13'415	-55'402	-1'271'265
Résultat de l'exercice	-640'633	10'526	-251	-1'591	-631'949
Autres éléments du résultat global	-38'950			268	-38'682
Résultat global de l'exercice	-679'583	10'526	-251	-1'323	-670'631
Part de SIG aux capitaux propres	335'543	73'483	3'517	801	413'344
Goodwill				1'202	1'202
Valeur de mise en équivalence	335'543	73'483	3'517	2'003	414'546
Part de SIG au résultat	-130'625	4'000	-1'427	-374	-128'426
Part de SIG aux autres éléments du résultat global	-7'942				-7'942

34 Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont arrêtés.

Approbation, publication et validation des états financiers consolidés

En date du 15 mars 2016, ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de SIG, qui en a autorisé la publication.

Ces états financiers seront ensuite soumis à la validation du Grand Conseil de la République et Canton de Genève sur la base du projet de loi y afférent, tel que transmis par le Conseil d'Etat.

3

Principes comptables

Au 31 décembre 2015

Base de préparation de l'information financière

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'informations financières IFRS (anciennement normes IAS), édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en accord avec les interprétations publiées par l'« International Financial Reporting Interpretation Committee » (IFRIC).

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques. Ainsi, la valeur attribuée aux postes des états financiers reflète les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Principe de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de SIG et des entités listées dans la note 33 aux états financiers. L'ensemble est désigné comme « le Groupe ». Les sociétés sont consolidées au moyen de méthodes différentes selon qu'elles sont des filiales, des coentreprises, des sociétés associées ou des entreprises communes.

Les sociétés consolidées par SIG comptabilisent leurs résultats et leurs capitaux propres sur la base de principes et méthodes comptables qui leur sont propres. Ces principes et méthodes peuvent différer de ceux de SIG. Dans un tel cas, des ajustements appropriés sont apportés aux états financiers des entreprises concernées.

Les participations acquises ou cédées au cours de l'exercice sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition et en sont exclues dès leur date de cession.

Les prises de participation, correspondant à des regroupements d'entreprises, sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, qui consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur en distinguant les actifs et dettes identifiables.

Lors d'une prise de contrôle par étape, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de la participation précédemment détenue par SIG dans l'entreprise acquise. L'éventuel gain ou perte résultant de la réévaluation de la participation est enregistré dans le compte de résultat.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, le goodwill est calculé par différence entre

d'une part la somme des éléments suivants :

- Le prix d'acquisition des titres à la juste valeur à la date d'acquisition.
- La juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par SIG dans la participation acquise avant la prise de contrôle.
- Le montant des intérêts des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise.

et d'autre part :

- Le montant de l'actif net acquis, évalué à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les filiales sont des entités contrôlées par SIG. SIG a le contrôle lorsque cumulativement elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité ;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et
- A la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'elle obtient.

Lorsque des faits ou circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments cumulatifs du contrôle ont changé, SIG réévalue si elle contrôle toujours l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à remplacer la valeur comptable de la participation par l'intégralité des actifs et des passifs de la filiale, en distinguant la part au résultat et aux capitaux propres qui n'appartient pas à SIG.

Tout changement de la part détenue dans une filiale, qui ne se traduit pas par une perte de contrôle, est enregistré dans les capitaux propres consolidés.

En cas de perte de contrôle, SIG déconsolide de ses comptes les actifs et les passifs de la filiale à leur valeur comptable et comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est enregistrée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé global.

Les coentreprises (joint ventures) sont des partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint découle du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur l'entreprise.

Les participations dans les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (equity method). Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de SIG dans l'actif net des coentreprises. L'écart d'acquisition identifié lors de l'achat est inclus dans la participation dans les coentreprises.

SIG comptabilise dans le résultat net sa quote-part dans le résultat net de l'entité, et, dans les autres éléments du résultat global, sa quote-part dans les variations des autres éléments du résultat global de la société détenue.

Les sociétés associées sont des entités sur lesquelles SIG exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions des politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans pour autant exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque SIG détient directement, ou indirectement par le biais de ses filiales, 20 % au moins des droits de vote. Les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence décrite plus haut.

Les entreprises communes (« joint operations ») sont des partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur ses actifs et ses obligations.

Filiales

Coentreprises

Sociétés associées

Entreprises communes

Écarts d'acquisition

Les entreprises communes sont consolidées sur la base de la quote-part de SIG dans les actifs, passifs, produits et charges de ces dernières.

Les écarts d'acquisition (goodwill) représentent la différence, à la date d'acquisition, entre le prix payé et la juste valeur de la quote-part de SIG dans l'actif net acquis. Ils sont comptabilisés au bilan comme actifs incorporels puis évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. En cas de dépréciation durable, les écarts d'acquisition sont réduits du montant de la perte de valeur correspondant.

L'identification et l'évaluation des actifs nets et du coût d'acquisition résultant en des écarts d'acquisition négatifs sont réestimés. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé en résultat.

Juste valeur des actifs et passifs

La juste valeur est le prix qui est reçu pour la vente d'un actif ou qui est payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique d'un actif par la société qui l'évalue. En effet, il tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La juste valeur concerne les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs financiers.

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, IFRS établit une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie d'évaluation des instruments financiers applicable à SIG est mentionnée en note 32.

Immobilisations corporelles

Éléments du coût

L'évaluation des immobilisations corporelles correspond au prix payé pour leur acquisition ou leur construction diminué des amortissements et dépréciations cumulés.

Les coûts ultérieurs sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils sont destinés à augmenter ou étendre le niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations (intérêts intercalaires), dont la durée et le montant dépassent des limites fixées, sont immobilisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue. Les limites fixées se basent sur le seuil de matérialité de l'entreprise pour ces actifs.

Amortissement

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément. Ils sont calculés de manière linéaire en fonction des longévités suivantes qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique :

- collecteurs du réseau primaire d'assainissement 10 à 50 ans
- bâtiments 10 à 80 ans
- installations de production 5 à 50 ans
- installations de transport 20 à 60 ans
- installations de distribution 20 à 60 ans
- autres immobilisations corporelles 4 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée.

Cession d'immobilisations

Le profit ou la perte résultant de la cession d'immobilisations est présenté dans le compte de résultat consolidé global.

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Eléments du coût

Les frais de recherche et de développement sont inscrits au compte de résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Dès que l'analyse démontre que les critères IFRS sont remplis, les coûts de développement engagés sont activés.

Les coûts de développement initialement constatés en charges ne sont pas immobilisés ultérieurement.

Amortissement

Les développements immobilisés sont considérés à durée d'utilité finie et amortis dès leur activation, de manière linéaire, sur une période n'excédant pas cinq ans.

Coûts de développement des logiciels

Eléments du coût

En règle générale, les coûts associés au développement des logiciels informatiques sont constatés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Cependant, les coûts clairement associés à un produit déterminé et dont les bénéfices escomptés excéderont une année sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts ne comprennent que les dépenses directement liées au développement du projet, soit les frais de personnel de l'équipe de développement.

Les coûts destinés à augmenter ou étendre les avantages apportés par un logiciel informatique au-delà de ses spécificités initiales sont considérés comme une amélioration et activés.

Amortissement

Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Cette dernière n'excède pas en principe 5 ans. Toutefois, pour certaines applications informatiques particulières, nos experts ont estimé que leur durée d'utilité était supérieure à 5 ans mais inférieure à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles achetées à des tiers sont capitalisées et amorties linéairement sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle fait partie intégrante des installations, elle est traitée en tant qu'immobilisation corporelle.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et du mode d'amortissement de toutes ces immobilisations.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les créances sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Il ne comprend que les frais directs d'achat.

Des ajustements de valeur sont appliqués régulièrement aux objets considérés comme obsolètes.

Travaux en cours relatifs aux services vendus

Les travaux en cours représentent un grand nombre de contrats de construction dont la durée est généralement inférieure à une année. Ainsi, SIG enregistre les produits générés par ces contrats lors de l'achèvement des travaux.

Par contre, les pertes sont constatées dès qu'elles deviennent prévisibles et enregistrées sur la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Lorsque la durée du contrat porte exceptionnellement sur plusieurs années et qu'il est possible d'estimer le résultat de manière fiable, SIG utilise la méthode du pourcentage d'avancement pour estimer le montant approprié comptabilisé en résultat au cours de la période. Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts encourus jusqu'à la date considérée.

Les coûts des travaux en cours comprennent le matériel et les frais de personnel.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette prévue (coût amorti), correspondant en général au montant de la facture d'origine.

Une estimation est effectuée pour les créances douteuses d'une valeur significative sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne basée sur des événements survenus avant la date de clôture et concernant la solvabilité des clients importants. La dépréciation ainsi évaluée est rattachée à des créances particulières.

Par ailleurs, une provision complémentaire collective pour pertes sur débiteurs est calculée statistiquement sur la base de l'historique des pertes des années précédentes et de la probabilité de recouvrement.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres créances ainsi que les dettes fournisseurs et autres dettes, sont évaluées au coût amorti, ce qui correspond pour SIG aux montants des factures d'origine, éventuellement diminuées des remboursements partiels.

Instruments financiers

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition ou souscription.

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les catégories suivantes :

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Ce sont des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans le résultat net.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que SIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les prêts et créances

Ce sont des actifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont les paiements sont fixes ou déterminables.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les soldes bancaires, les caisses et les créances sont classés dans cette catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories ci-dessus.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant de variations sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des corrections de valeur qui sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les titres des participations non consolidées sont classés dans cette catégorie.

Les passifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont les passifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des catégories précitées.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les emprunts à court et long terme, les fournisseurs et les créanciers sont classés dans cette catégorie.

Activité normale

Le champ d'application des instruments financiers a été défini par SIG conformément aux dispositions de la norme IAS 39. En particulier, les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39, lorsque ces contrats ont été conclus dans le cadre de l'activité dite « normale » de SIG. Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- Une livraison physique intervient systématiquement.
- Les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG.
- Les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

SIG considère que les transactions d'achat et de vente d'énergie électrique, conclues dans le but de faire coïncider le volume disponible et celui nécessaire à l'approvisionnement de ses clients, entrent dans le cadre de son métier d'électricien intégré, partiellement producteur. Ils sont donc exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Instruments financiers dérivés

SIG utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, aux risques de change et aux risques liés à l'approvisionnement de l'énergie électrique. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; par la suite, ils sont réévalués à leur juste valeur.

La méthode du traitement des gains ou pertes résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'élément dont il couvre le risque. Lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. La part efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace est enregistrée dans le résultat net consolidé.
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Le gain ou la perte sur l'instrument financier dérivé est enregistré immédiatement dans le résultat net consolidé.

Pour un instrument désigné comme répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie, SIG documente dès le début de la transaction la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. En outre, elle précise ses objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. SIG documente également l'évaluation tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

L'objectif de l'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement la gestion des risques de taux d'intérêts, de change et de variation des prix de l'électricité.

SIG contracte les instruments financiers dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt, des options d'intérêt et de change, des opérations à terme de change, des opérations à terme liées à l'électricité et au gaz ainsi que l'option FMHL.

Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues ainsi que des informations complémentaires sont décrites dans la note 32.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat net.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé.
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.
- Une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée.

À la date de clôture, la Direction finances évalue le montant de l'obligation sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. L'enregistrement est effectué à la valeur actualisée de l'obligation.

Engagements de retraite

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ainsi, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de l'exercice, de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la Direction finances.

Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation sur l'engagement net de prévoyance.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent : les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts) et, le cas échéant, la variation de l'effet de plafonnement de l'actif. Ces réévaluations sont enregistrées immédiatement et en totalité dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité de recyclage en résultat lors d'une période ultérieure. Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil.

Constatation de produits

Chiffre d'affaires

Les produits sont constatés lors de la livraison des fluides, des énergies et du traitement des déchets ainsi que des eaux usées. Ainsi, ils incluent les fluides et les énergies fournis et consommés jusqu'à la fin de la période comptable.

Participations clients aux actifs

Les participations des clients et de partenaires aux actifs concernant les immobilisations corporelles sont considérées comme des produits différés et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés. Ces produits différés figurent au passif à leur valeur comptable et dans le compte de résultat global sur la ligne des produits d'exploitation.

Les actifs concernés sont des ouvrages et des réseaux construits par SIG pour des tiers (Etat, entreprises privées) et ensuite cédés à SIG.

Fonds de péréquation pluriannuel

Les prix de l'énergie électrique et de son acheminement ainsi que les taxes afférentes sont soumis à la réglementation mise en place par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). L'écart positif entre les montants reçus et la rémunération autorisée est enregistré comme produit différé au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements, dans un fonds de péréquation pluriannuel. Il est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées. Quand cet écart est négatif, l'insuffisance de revenu est enregistrée à l'actif du bilan dans les autres actifs financiers et comptes de régularisation, dans un fonds de péréquation pluriannuel. Il est extourné sur les périodes suivantes pendant lesquelles des hausses de tarifs visant à rémunérer SIG pour les prestations fournies sont fixées aux clients, pour les quantités consommées.

Services

Les services rendus, dont la durée est au-delà d'un an et qui sont importants, sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement du contrat. Les services comprennent notamment les contrats de construction.

Versements reçus d'avance Télécom

Les paiements uniques que les clients versent par avance pour la location de supports physiques de transmission d'informations (Télécom) sont présentés au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements. Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur les bases suivantes :

- Prorata temporis pour les intérêts.
- Au fur et à mesure de leur acquisition pour les redevances.
- Lorsque le droit de percevoir le paiement est établi pour les dividendes.

Redevances aux collectivités publiques

Les montants que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville de Genève et des Communes genevoises sont fixés dans des lois. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat global consolidé.

SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le résultat et le capital. Par conséquent, la norme IAS 12 n'est applicable que pour les sociétés consolidées par intégration globale, dont les impôts sont non significatifs.

Données comparatives

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année. Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

En comparaison avec les états financiers 2014, les changements suivants de présentation ont été réalisés cette année pour le compte de résultat consolidé:

- Les prestations propres activées sont présentées dans les produits d'exploitation en 2015, au lieu d'être en déduction des charges d'exploitation (note 3).
- Les participations clients aux actifs sont présentées dans les produits d'exploitation en 2015 (IFRIC 18), au lieu d'être en déduction des charges d'amortissement (note 3).
- Les redevances aux collectivités publiques sont présentées dans les charges d'exploitation, au lieu d'être présentées en dessous du résultat opérationnel.

En comparaison avec les états financiers 2014, les changements suivants de présentation ont été réalisés cette année pour le bilan consolidé:

- Les participations de tiers aux investissements ne sont plus présentées pour elles-mêmes au passif, mais sont présentées dans la rubrique "produits différés et autres créditeurs", et ont été renommées "participations clients aux actifs" (note 22).
- Le fonds de péréquation pluriannuel et les acomptes reçus sont aussi présentés dans la rubrique "produits différés et autres créditeurs" au passif (note 22).

Une reclassification de KCHF 14'400 est présentée en 2015 entre les réserves consolidées et les autres réserves (note 20).

A des fins de présentation avec les notes en annexe, certains éléments du tableau des flux de trésorerie consolidés ont été retraités en 2015.

Indications sur l'évaluation des risques

Le Conseil d'administration de SIG assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Dans ce contexte et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS.

4

Rapport de l'organe de révision

Au 31 décembre 2015

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés présentés aux pages 1 à 63 des états financiers des Services Industriels de Genève, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état des mouvements des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), l'article 168 de la Constitution de la République et Canton de Genève et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à l'article 168 de la Constitution de la République et Canton de Genève et à la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

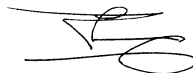
Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 15 mars 2016

KPMG SA



Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Thomas André
Expert-réviseur agréé